

2026



21

Développement
durable, disparités
régionales et
internationales

Neuchâtel 2026

Annexe statistique au Rapport national 2026

Annexe statistique au Rapport national 2026

Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2026

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	monet@bfs.admin.ch
Rédaction:	Medea Savary, OFS; Léo Gerber, OFS; Anne Bösch, OFS; Moritz Schönbächler, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	21 Développement durable, disparités régionales et internationales
Langue du texte original:	français
Mise en page:	Publishing et diffusion PUB, OFS
Graphiques:	Publishing et diffusion PUB, OFS Vous trouverez également les graphiques en version interactive dans notre catalogue en ligne.
Icônes:	© United Nations Department of Global Communications; © OFS
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2026 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	2187-2600
ISBN:	978-3-303-21066-6

Table des matières

À propos de cette annexe	5	ODD 14: Vie aquatique	46
ODD 1: Pas de pauvreté	7	ODD 15: Vie terrestre	47
ODD 2: Faim «zéro»	9	ODD 16: Paix, justice et institutions efficaces	50
ODD 3: Bonne santé et bien-être	12	ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs	53
ODD 4: Éducation de qualité	15	Les objectifs de la SDD 2030 dans les ODD de l'Agenda 2030	55
ODD 5: Égalité entre les sexes	17	Sources	56
ODD 6: Eau propre et assainissement	20		
ODD 7: Énergie propre et d'un coût abordable	22		
ODD 8: Travail décent et croissance économique	25		
ODD 9: Industrie, innovation et infrastructure	29		
ODD 10: Inégalités réduites	32		
ODD 11: Villes et communautés durables	36		
ODD 12: Consommation et production responsables	39		
ODD 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	44		

À propos de cette annexe

Introduction

La présente annexe statistique apporte un éclairage quantitatif venant compléter l'analyse qualitative de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du [Rapport national de la Suisse 2026](#). Les informations statistiques qui y sont présentées renseignent sur les évolutions en lien avec les 17 objectifs de développement durable (ODD). Une attention particulière est accordée à la Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030) du Conseil fédéral qui se concentre sur les aspects jugés prioritaires pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau national.

Focus sur les effets spillover

Les effets transfrontaliers ou «effets spillover», qui renseignent sur l'impact de la Suisse au-delà de ses frontières, sont également mis en évidence dans l'annexe statistique. En effet, le développement durable ne s'arrête pas aux frontières: dans un monde globalisé, nos modes de production et de consommation et les décisions prises en Suisse influencent les autres pays et la mise en œuvre globale de l'Agenda 2030.

Choix des indicateurs et des informations statistiques complémentaires

Cette annexe statistique s'appuie sur une sélection d'indicateurs du système de monitoring du développement durable [MONET 2030](#). Afin d'enrichir leur portée informative, des informations statistiques complémentaires ont été intégrées au texte. La sélection des indicateurs et des informations statistiques résulte principalement d'une analyse effectuée pour chaque ODD, en étroite collaboration avec les offices fédéraux concernés, dans le cadre de la préparation du Rapport national volontaire de la Suisse de 2022. Cette sélection a été complétée par des indicateurs et informations statistiques issus d'une analyse semblable effectuée pour les objectifs de la SDD 2030 lors la préparation du Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la SDD 2030 de 2024. Le choix final des indicateurs et des informations complémentaires ainsi que la structure des chapitres de la présente annexe statistique ont été opérés par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Structure du document

L'annexe statistique est structurée selon les 17 ODD, garantissant ainsi la cohérence avec la structure du site [SDGital2030.ch](#), qui fournit les appréciations qualitatives et les bases quantitatives au Rapport national. Le Rapport national se concentre, quant à lui, sur les objectifs prioritaires de la SDD 2030. Pour faciliter la lecture, un tableau à la fin de cette annexe dans la section «Les objectifs de la SDD 2030 dans les ODD de l'Agenda 2030», donne en un coup d'œil les correspondances entre les ODD et les objectifs de la SDD 2030.

Au début de chaque chapitre de cette annexe statistique, un tableau permet de voir quels objectifs de la SDD 2030 sont traités et quelles sections du Rapport national sont concernées.

Symboles

Les indicateurs relatifs aux objectifs de la SDD 2030 sont signalés par un symbole spécifique, tout comme les indicateurs qui illustrent un effet spillover, dans les tableaux en début de chapitre mentionnés ci-dessus ainsi qu'à côté du diagramme de l'indicateur.



Indicateur qui illustre un objectif de la Stratégie développement durable 2030



Indicateur qui illustre un effet spillover

Les indicateurs sont en outre présentés avec trois autres symboles, relatifs à la qualification de leur évolution. La rubrique «Qualification des indicateurs» ci-après fournit des précisions sur ces symboles.

Les données complémentaires intégrées dans l'annexe statistique ne sont pas accompagnées de tels symboles et ne figurent pas dans les tableaux de synthèse car elles ne sont rattachées ni à une cible de l'Agenda 2030 ni à un ODD. Il n'est ainsi pas possible d'en définir l'évolution visée ni, par conséquent, de les qualifier. Les sources de ces données complémentaires sont mentionnées en fin de document.

Qualification des indicateurs

Chaque indicateur du système MONET 2030 est escorté de trois symboles:

Évolution visée

Le premier symbole décrit l'évolution visée. Celle-ci dérive des objectifs de la SDD 2030, des cibles de l'Agenda 2030 traduites dans le contexte suisse et des objectifs du développement durable (ODD).

 Augmentation  Diminution  Stabilisation

Évolution observée

Le deuxième symbole décrit l'évolution observée. Celle-ci correspond à la tendance calculée sur la période analysée, en règle générale depuis 2000, ou depuis la date du premier relevé si celui-ci est postérieur à 2000, jusqu'à la dernière valeur disponible. Pour diminuer l'influence de valeurs particulières, c'est la moyenne des valeurs des trois premières années et la moyenne des valeurs des trois dernières années disponibles qui est considérée pour le calcul de la variation (en %) sur la période analysée. Certains indicateurs comportent plusieurs variables. Dans ces cas, la tendance calculée porte sur l'évolution de la différence entre les variables ou résulte d'une combinaison des variations des variables. Ces cas particuliers sont toujours décrits sur les pages web des indicateurs concernés.

 Augmentation  Diminution  Stabilisation

Qualification de l'évolution observée par rapport à l'évolution visée

Le troisième symbole découle de la comparaison des deux premiers et permet de qualifier l'évolution observée. Cette dernière est positive si elle correspond à l'évolution visée, négative dans le cas contraire ou indifférente lorsque la variation observée (en %) se trouve entre +3% et -3% ou si les intervalles de confiances sont tels que la variation observée est considérée comme statistiquement non significative. Il n'y a pas de qualification si la série temporelle comprend moins de trois relevés consécutifs ou lorsqu'il n'est pas possible de définir une évolution visée.

 Positive
 Négative
 Indifférente
 Pas de qualification

Cette méthode de qualification permet uniquement de dire si l'indicateur évolue ou non dans le sens souhaité pour atteindre l'objectif. Elle ne renseigne pas sur la probabilité d'atteindre l'objectif, ni n'indique le chemin restant à parcourir pour l'atteindre (*distance to target*). Ceci n'est possible que dans le cas d'objectifs chiffrés et datés. Pour les indicateurs avec un objectif chiffré et daté, l'évolution visée correspond au chemin théorique pour atteindre l'objectif à la date requise. Pour la qualification, l'évolution observée est analysée en fonction de l'adéquation au chemin théorique: elle est qualifiée de positive si elle est supérieure ou égale à 97% de l'évolution visée. Elle est indifférente entre 0% et 97% de cette dernière. Elle est négative si elle est inférieure à 0%.

Description détaillée de la méthode de qualification des indicateurs: [Synthèse des indicateurs](#) (OFS, 2019).

Pour des raisons d'uniformisation de la présentation et en raison de l'utilisation d'une période d'analyse qui commence en règle générale en 2000, tous les graphiques, sauf rares exceptions, débutent en 2000 jusqu'à la dernière année disponible. Cette annexe statistique reflète, sauf exceptions, l'état des données disponibles au 15.04.2026.



ODD 1: Pas de pauvreté

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
1.2	Taux de pauvreté			Chapitre 4.3 du rapport national
1.3	Dépenses totales pour la protection sociale	*		Chapitre 4.3 du rapport national

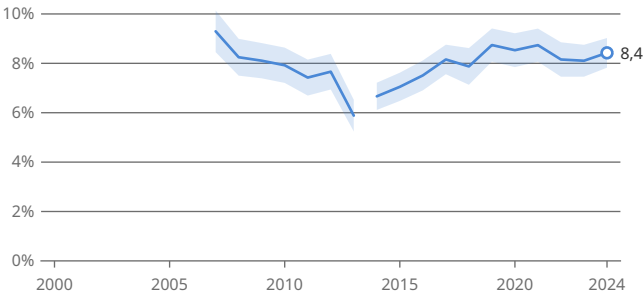
* Aucune qualification car il n'est pas possible de déterminer l'évolution souhaitable de cet indicateur.

Réduction de la pauvreté



Taux de pauvreté

Part des personnes pauvres en termes de revenu au sein de la population résidente permanente vivant dans les ménages privés



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

sans prise en compte du loyer fictif

2014: rupture de série temporelle due à des adaptations méthodologiques

État des données: 15.04.2026

gr-f-21.02.30.0102.01.01

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

© OFS 2026

Chaque individu doit pouvoir vivre dans la dignité et disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour satisfaire des besoins matériels et immatériels. En 2024, 8,4% de la population suisse^a ou quelque 743 000 personnes étaient touchées par la **pauvreté** en termes de revenu^b. Après une augmentation presque continue entre 2014 (6,7%) et 2019 (8,7%), le taux s'est stabilisé.

^a Sont comprises dans la population résidente toutes les personnes résidant en Suisse à un moment donné, quels que soient leur nationalité, la durée et le type de leur autorisation de résidence. Les personnes n'ayant pas de domicile officiel en Suisse, telles que les frontaliers travaillant en Suisse, les touristes, les personnes en visite ou en voyage d'affaires, ne sont pas comptées dans la population résidente.

^b En 2024, le seuil de pauvreté se situait en moyenne à 2388 francs par mois pour un ménage d'une personne et à 4159 francs par mois pour un ménage formé de deux adultes et de deux enfants.

La pandémie de COVID-19 n'a par contre pas eu d'influence notable sur le taux de pauvreté en Suisse. Si l'évolution du taux de pauvreté depuis 2014 n'est statistiquement pas significative^c, cela représente néanmoins 209 000 personnes de plus vivant sous le seuil de pauvreté en dix ans¹. Certains groupes de population sont plus exposés que d'autres à la pauvreté et à l'exclusion sociale. En règle générale, ce sont les personnes vivant dans des ménages monoparentaux avec des enfants mineurs, celles sans formation post-obligatoire ou vivant dans des ménages sans personne active occupée qui sont le plus souvent touchées par la pauvreté et qui rencontrent des difficultés financières.

Les **transferts sociaux**^d contribuent grandement à diminuer la pauvreté en Suisse. Sans tous ces transferts, près d'un tiers de la population suisse serait touchée par la pauvreté (31,9%). En 2024 lorsque l'on considère les prestations de vieillesse et pour survivants dans le revenu, le taux de pauvreté baisse à 16,5%². Si l'on tient compte de tous les transferts, ce taux tombe alors à 8,4%.

^c Pour diminuer l'influence de valeurs particulières, c'est la moyenne des valeurs des trois premières années et la moyenne des valeurs des trois dernières années disponibles qui est considérée pour le calcul de la variation (en %). L'évolution observée se situant dans l'intervalle de confiance, cette évolution est statistiquement non significative et la qualification est donc indifférente.

^d Les transferts sociaux au sens strict comprennent tous les transferts sociaux à l'exception des prestations de vieillesse et pour survivants (p. ex. les allocations familiales, les rentes d'invalidité, les réductions de la prime d'assurance-maladie, l'aide sociale ou les indemnités journalières de l'assurance-chômage). Dans le taux de pauvreté avant tout transfert social, on inclut aussi les prestations de vieillesse et pour survivants dans les transferts sociaux (Source: [Pauvreté avant transferts sociaux | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)).

Être à **risque de pauvreté**^e signifie disposer de revenus sensiblement inférieurs à ceux de l'ensemble de la population, une situation qui engendre un risque d'exclusion sociale. En 2024, le risque de pauvreté menaçait presque 1,5 million d'habitants en Suisse, soit près d'une personne sur six (16,4% de la population résidente permanente)³. En 2024, le taux de risque de pauvreté était de respectivement 13,8% pour les Suisses et de 23,5% pour les personnes étrangères.

vulnérables, elle peut aussi indiquer une situation où les besoins de ces groupes deviennent plus prononcés (disparités grandissantes, vieillissement de la population).

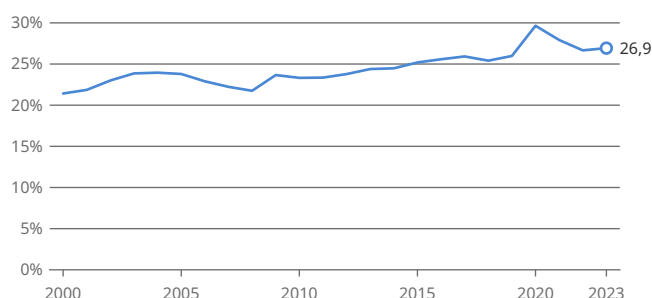
Le résultat du **compte global des assurances sociales** renseigne sur la différence entre les recettes et les dépenses des assurances sociales. Il est passé de 18 à 24 milliards de francs entre 2000 et 2023⁶.

Sécurité sociale



Dépenses totales pour la protection sociale

En pourcent du produit intérieur brut



État des données: 15.04.2026

gr-f-21.02.30.0103.01.01

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2026

La protection sociale est l'ensemble des mesures prises par des institutions publiques ou privées pour protéger les personnes et les ménages contre certains risques sociaux et pour assurer leur subsistance. Elle est une réponse sociétale au principe «Ne laisser personne de côté». L'évolution démographique soulève néanmoins la question du financement à long terme de ce système. Les **dépenses totales pour la protection sociale**, exprimées **en pourcent du PIB**, renseignent dans ce contexte sur la charge relative que le système de sécurité sociale fait peser sur la société, charge qui est passée de 21,4% en 2000 à 26,9% en 2023. En **chiffres absolus**, les **dépenses pour la protection sociale**^f en 2023 étaient estimées à 214 milliards de francs, un montant en légère augmentation par rapport à 2022 (+2,8%)⁴. En 2022, cela représentait 23 800 francs par habitant, soit une augmentation de 6000 francs depuis 2005⁵. L'évolution des dépenses pour la protection sociale n'est pas univoque. Si elle reflète une attention accrue aux groupes de population plus

^e Le seuil de risque de pauvreté est, au niveau de l'Union Européenne, fixé par convention à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent. Être à risque de pauvreté signifie donc disposer de revenus significativement inférieurs à ceux de l'ensemble de la population, une situation qui engendre un risque d'exclusion sociale. En 2024, le seuil de risque de pauvreté se monte à 2645 francs par mois pour un ménage d'une personne seule (Source: [Risque de pauvreté](#) | Office fédéral de la statistique (admin.ch)).

^f Les dépenses totales du système de protection sociale comprennent les prestations sociales, des coûts administratifs et d'autres dépenses, garantissant le fonctionnement du système. Les prestations sociales représentent environ 90% des dépenses totales pour la protection sociale. Les coûts administratifs de certains régimes ne sont pas saisis, faute d'information (Source: [Dépenses](#) | Office fédéral de la statistique (admin.ch)).



ODD 2: Faim «zéro»

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
2.1	Consommation de fruits et légumes			Chapitre 4.1 du rapport national
2.4	Bilan d'azote de l'agriculture			Chapitre 4.1 du rapport national
	Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture			
	Agriculture biologique			
2.5	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture			Chapitre 6.2 du rapport national
ODD 2	Taux net d'auto-apvisionnement en denrées alimentaires			
ODD 2	Terres arables			

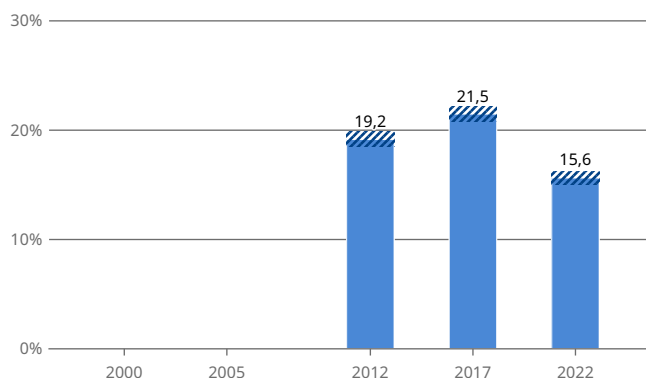
Alimentation saine et durable



Consommation de fruits et légumes

Part de la population qui consomme au moins 5 portions de fruits et légumes par jour (au minimum 5 jours par semaine)

Intervalles de confiance (95%)



État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

gr-f-21.02.30.0201.01.01

© OFS 2026

Les fruits et légumes sont une composante essentielle d'une alimentation saine, qui constitue un besoin de base et qui a une influence reconnue sur la santé. En 2022 15,6% de la population consommait au minimum **cinq portions de fruits et légumes par jour**, au moins cinq jours par semaine. Cette part s'élevait à 19,2% en 2012. Environ deux fois plus de femmes que d'hommes ont une alimentation de ce type. Le nombre de cinq portions de fruits et légumes découle des recommandations nutritionnelles de la Société Suisse de Nutrition qui conseille de manger chaque jour trois portions de légumes et deux portions de fruits. Les aliments à base de plantes ont en outre moins d'impact sur l'environnement que les aliments d'origine animale.

En 2024, la population suisse a consommé 7,3 millions de tonnes de denrées alimentaires, soit 809 kg par personne. Cela équivaut à une **consommation** de 1,38 kg **d'aliments d'origine végétale** et 0,83 kg **d'aliments d'origine animale** (viande, œufs, produits laitiers) par personne par jour⁷. En termes de protéines, celles d'origine végétale représentaient 39,3 grammes et celles d'origine animale 57,3 grammes par personne et par jour⁸.

La **consommation de produit bio**⁹ par les ménages a été multipliée par trois entre 2000 et 2022. En 2022, 12,9% des dépenses totales pour l'alimentation et les boissons ont été consacrées à des produits bio. Cette part se montait à 4,5% en 2000. Par denrées alimentaires et boissons d'exploitations biologiques, ou produits bio, on entend les produits alimentaires pourvus d'un label reconnu de l'agriculture biologique suisse.

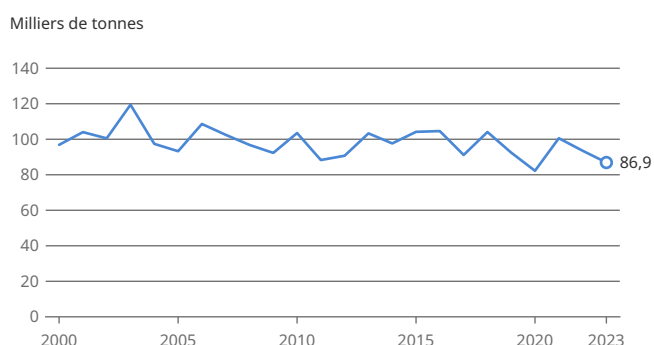
Systèmes agroalimentaires durables

L'agriculture devrait fournir une alimentation de qualité pour toutes et tous et générer des revenus décents, tout en soutenant le développement rural et la protection de l'environnement. En Suisse, plus d'un tiers du territoire est occupé par l'agriculture. Celle-ci est donc un élément important de l'impact de l'être humain sur son environnement.



Bilan d'azote de l'agriculture

Différence entre les quantités d'azote qui entrent dans les terres agricoles et celles qui en sont retirées



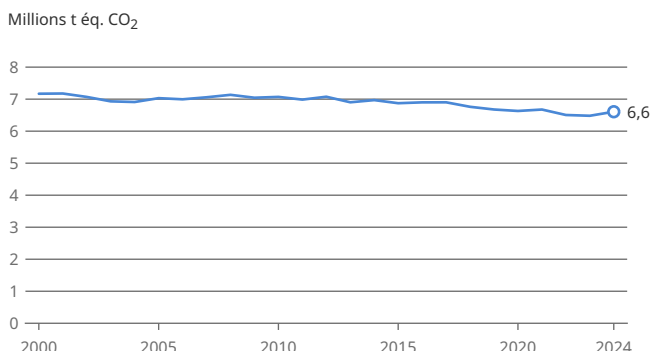
État des données: 15.04.2026
Source: OFS – Bilan d'azote

gr-f-21.02.30.0204.01.01
© OFS 2026

La production agricole dépend des cycles de vie de plantes et d'animaux pour lesquels l'azote et le phosphore sont d'une importance fondamentale. Ces derniers déterminent dans une large mesure le rendement réalisable des plantes. Par le biais des engrais et des fourrages concentrés, l'homme introduit des éléments nutritifs supplémentaires dans le cycle naturel. Le **bilan d'azote de l'agriculture** montre la différence entre la quantité d'azote qui entre dans le sol sous forme d'engrais principalement et la quantité d'azote qui quitte le sol sous forme de produits agricoles. Un excédent d'azote est une source de pollution de l'air et des eaux. L'excédent d'azote annuel de l'agriculture a oscillé depuis 2000 et en 2023 se situait à 86,9 milliers de tonnes en excès, ce qui correspond à une baisse de 8,0% par rapport à 2000.

Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture

Émissions de méthane, de dioxyde de carbone et de protoxyde d'azote en lien avec la production agricole indigène



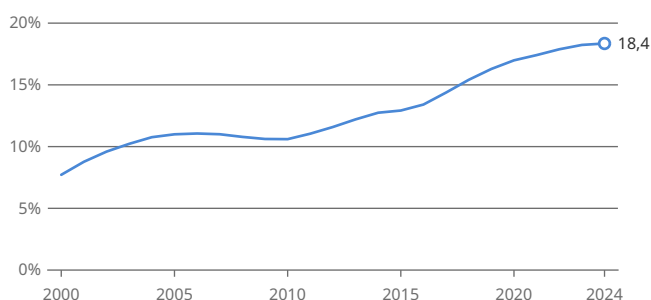
État des données: 15.04.2026
Source: OFEV

gr-f-21.02.30.0204.02.01
© OFS 2026

Les activités agricoles sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre générées par la détention d'animaux de rente, l'utilisation d'engrais et la consommation énergétique. Les **émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture** s'élevaient à 6,6 millions de tonnes d'équivalents CO₂ en 2024. Elles ont baissé de 8,7% depuis 2000. Le méthane représentait plus que la moitié des trois gaz émis (dioxyde de carbone, méthane et protoxyde d'azote). Les émissions de méthane sont causées en particulier par la digestion des ruminants¹⁰.

Agriculture biologique

Part de la surface cultivée en agriculture biologique dans la surface agricole utile



État des données: 15.04.2026
Source: OFS – Relevé des structures agricoles

gr-f-21.02.30.0204.03.01
© OFS 2026

L'**agriculture biologique** au sens de l'ordonnance sur l'agriculture biologique est une forme de production qui respecte le plus possible la nature et l'environnement et prend en considération les cycles et processus naturels. L'agriculture biologique produit autant que possible en cycle fermé, selon des méthodes respectueuses de l'environnement, notamment sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse et sans organismes génétiquement modifiés. La part de la surface agricole utile cultivée en agriculture biologique atteignait 18,4% en 2024. Cette part a plus que doublé depuis 2000. En raison des données disponibles à son sujet et leur bonne qualité, l'agriculture biologique fait office de représentante des programmes de durabilité de droit public et privé existants.

Les surfaces agricoles sont une ressource naturelle limitée et non renouvelable qui permet de satisfaire l'un des besoins vitaux les plus importants: se nourrir. Une gestion durable du sol est particulièrement nécessaire dans un petit pays comme la Suisse, où la surface utilisable est restreinte du fait de la topographie. La surface de **terres arables**, soit les terres arables et les prairies artificielles où est pratiqué l'assolement, a passé de 436 100 hectares en 1985 à 388 400 hectares en 2018, soit une diminution de 11,6%. Le recul des surfaces agricoles résulte principalement de l'extension des surfaces bâties.

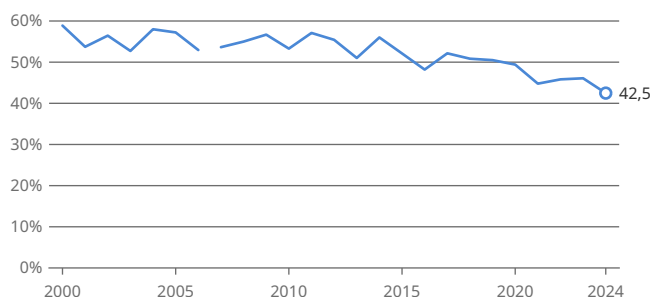
Sécurité alimentaire

La manière dont nous choisissons de nous nourrir et de produire les aliments peut avoir un impact important sur notre santé et sur l'environnement. Près de la moitié des denrées alimentaires consommées en Suisse sont importées. À cela s'ajoutent des quantités importantes de fourrage, d'engrais et de moyens de production pour les produits alimentaires. Leur production et leur transport ont donc des répercussions à l'étranger.



Taux d'auto-approvisionnement en denrées alimentaires

Production indigène nette dans la consommation totale de denrées alimentaires (en termes d'énergie assimilable)



Nouvelle méthode de calcul depuis 2007
2024: provisoire

État des données: 15.04.2026
Source: USP – Bilan alimentaire

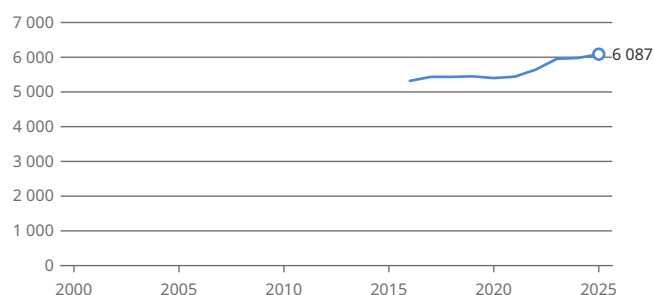
gr-f-21.02.30.0290.01.01
© OFS 2026

La sécurité alimentaire en Suisse est en partie assurée par des denrées ou des fourrages importés, impliquant l'utilisation de surfaces et de ressources naturelles à l'étranger pour leur production et leur transport. Le **taux net d'auto-approvisionnement** présente la part de la production agricole indigène qui n'est pas basée sur des fourrages importés dans la consommation totale de denrées alimentaires. En 2024, il s'élevait à 42,5% et présentait une diminution de 14,0% par rapport à 2020⁹. La baisse de la couverture s'explique par le fait que la population a augmenté plus rapidement que la production de denrées alimentaires. Les différences d'une année à l'autre sont imputables aux fluctuations de la production agricole dues aux conditions météorologiques. Quant au **taux brut d'auto-approvisionnement**¹¹, qui intègre la production indigène obtenue à partir de fourrages importés, il s'élevait à 50,0%. En 2024 toujours, le taux brut d'auto-approvisionnement atteignait 93,0% pour la production animale. Il se situait en revanche à 31,4% pour la production végétale. L'indicateur ne dit rien de la qualité des denrées alimentaires produites, ni de la manière dont elles sont produites ou de l'impact à long terme sur le maintien des bases de production (sol, eau, biodiversité, savoir-faire), tant en Suisse qu'à l'étranger.

Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture



Nombre de ressources phytogénétiques enregistrées dans la Banque de gènes nationale



État des données: 15.04.2026

Source: Office fédéral de l'agriculture

gr-f-21.02.30.0205.01.01

© OFS 2026

La banque de gènes nationale des **ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture** (RPGAA) recensait au total 6087 ressources phytogénétiques en 2025, soit 768 de plus qu'en 2016. Une ressource phytogénétique est constituée de matériel végétal susceptible de se multiplier et présentant une valeur actuelle ou future. La préservation de ces ressources, qui représentent un patrimoine pour les générations actuelles et futures, est importante pour la sécurité alimentaire ainsi que pour la biodiversité en général tant en Suisse qu'à l'échelle planétaire.

⁹ Cette année sert de référence à la valeur cible d'au moins 50% du premier objectif général de la stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050.



ODD 3: Bonne santé et bien-être

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

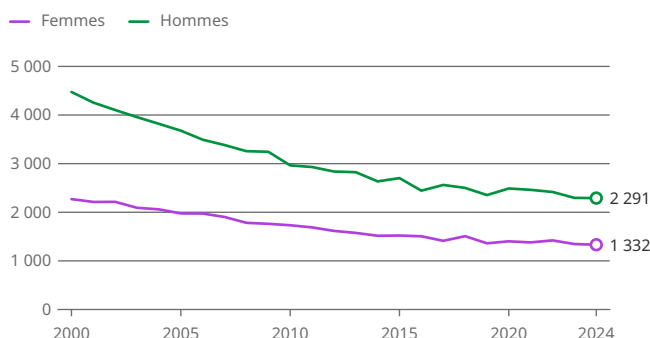
Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
3.3	Couverture vaccinale de la rougeole			
3.4	Années potentielles de vie perdues			
	Taux de suicide			
3.8	Renoncement à des soins médicaux nécessaires pour des raisons financières			Chapitre 4.3 du rapport national
3.9	Concentrations de particules fines			
3.a	Taux de fumeurs			
ODD 3	Satisfaction dans la vie			
ODD 3	Surcharge pondérale			

État de santé

Années potentielles de vie perdues

Taux standardisé selon l'âge pour 100 000 habitants, toutes les causes de décès, population standard de l'Europe

Taux standardisé



État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Statistique des causes de décès (CoD)

gr-f-21.02.30.0304.01.01

© OFS 2026

Les **années potentielles de vie perdues** (taux standardisé selon l'âge pour 100 000 habitants) à la suite de décès prématurés témoignent de l'état de santé de la population. Celles-ci se définissent comme la somme des différences entre l'âge de 70 ans et l'âge de tous les décès survenus avant 70 ans (décès prématurés). Depuis 2000, on constate une diminution des années potentielles de vie perdues de 40,0% pour les femmes et de 46,8% pour les hommes.

La **satisfaction dans la vie** renseigne sur la part de la population ayant un degré élevé de satisfaction par rapport à sa vie actuelle. Il s'agit d'une appréciation personnelle et subjective de la qualité de vie de la population, qui ne dépend pas nécessairement de la satisfaction des besoins matériels. En 2024, 29,9% de la population s'estimait satisfaite et 34,3% très satisfaite. L'évolution depuis 2014 montre une diminution de 6,8% pour la satisfaction élevée et une baisse de 5,5% pour la satisfaction très élevée.

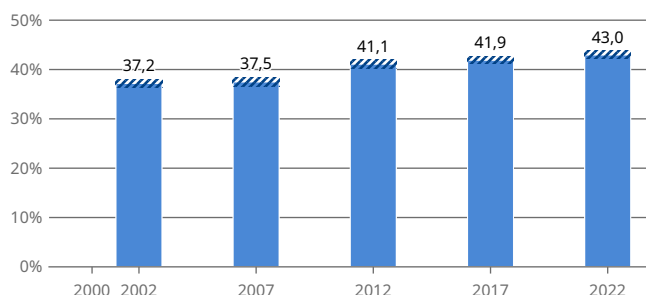
Le nombre de décès par suicide renseigne sur le degré de satisfaction, le bien-être psychologique et la situation psychosociale des individus. Le **taux de suicide** présente le nombre de décès par suicide pour 100 000 habitants. En 2024, il était de 9,1 ce qui représentait une diminution de 42,1% depuis 2000. En 2024, le taux de suicide était moins élevé chez les femmes (5,1) que chez les hommes (13,2).

Déterminants de santé

Surcharge pondérale

Part de la population de 15 ans et plus avec une surcharge pondérale (IMC 25 ou plus)

Intervalles de confiance (95%)



État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

gr-f-21.02.30.0391.01.01

© OFS 2026

La **surcharge pondérale** correspond à un indice de masse corporelle (IMC) de 25 ou plus. Le surpoids, et plus encore l'obésité, représentent des facteurs de risque pour de nombreuses maladies telles que le diabète de type 2 ou les maladies cardiovasculaires. Deux facteurs importants influencent le surpoids: le mouvement et les habitudes alimentaires. Les enfants et les jeunes qui souffrent de surcharge pondérale risquent d'en subir les conséquences tout au long de leur existence. En 2022, 43% de la population de 15 ans et plus était en surpoids. On observait une augmentation de 15,5% depuis 2002.

L'**obésité** est une forme sévère de surpoids avec un IMC égal ou supérieur à 30. En 2022, 12,1% de la population de 15 ans et plus était obèse, soit une augmentation de 4,5 points de pourcentage depuis 2002. En 2022, les femmes étaient moins sujettes au surpoids et à l'obésité (33,8%) que les hommes (52,3%), avec une augmentation de 4,5 points de pourcentage et respectivement 6,7 points de pourcentage depuis 2002. La différence entre hommes et femmes est nettement moins prononcée si l'on ne considère que l'obésité. En 2022, 11% des femmes et 13,2% des hommes étaient obèses, avec une augmentation de 3,6 points de pourcentage et respectivement 5,3 points de pourcentage depuis 2002¹².

Le tabagisme est à l'origine de nombreuses maladies et peut nuire à la qualité de vie. C'est un facteur de risque pour les maladies cardiovasculaires, les maladies pulmonaires chroniques et plusieurs cancers. En 2022, 24% de la population de 15 ans et plus déclarait fumer. Ce **taux de fumeurs** a diminué de 21,6% depuis 2002. En 2022, 27,1% des hommes fumaient contre 20,8% des femmes, avec une diminution de 8,9 points de pourcentage, respectivement 4,6 points de pourcentage depuis 2002.

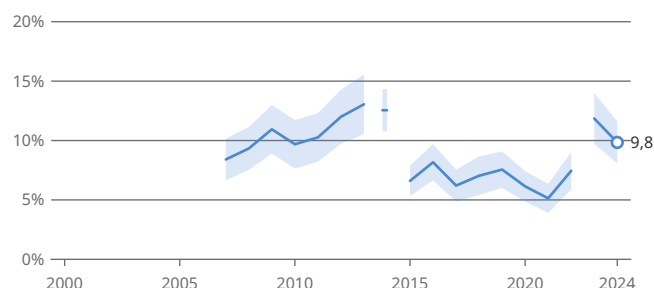
La rougeole est une maladie infectieuse que l'on craint surtout en raison de ses complications, et qui est causée par le virus de la rougeole. Si la **couverture vaccinale contre la rougeole** est suffisamment élevée, le virus ne se diffuse plus et disparaît complètement. La couverture vaccinale recommandée est de 95%. En 2022, 94% des enfants de moins de 2 ans étaient vaccinés contre la rougeole, ce qui représente une augmentation de 32,4% depuis 2007.

Les **concentrations de particules fines** exprimées en concentrations annuelles moyennes de PM10 constituent un indicateur standard de qualité de l'air. L'exposition chronique aux particules fines représente un risque important pour la santé. En 2025, elles atteignaient 14,0 µg/m³ dans les zones urbaines, ce qui représentait une diminution de 52,8% depuis 2000.

Système de santé: coûts et accès

Renoncement à des soins médicaux¹ pour des raisons financières

Part de la population à risque de pauvreté de 16 ans ou plus



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

2014, 2015 et 2023: ruptures de série temporelle

¹ prestations médicales ou dentaires nécessaires

État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

gr-f-21.02.30.0308.01.01

© OFS 2026

Le **renoncement à des soins médicaux nécessaires pour des raisons financières** reflète une inégalité en matière d'accès aux services de santé. En 2024, la part de la population à risque de pauvreté qui avait renoncé à des soins médicaux ou dentaires nécessaires pour des raisons financières était de 9,8%. L'évolution sur la période 2015–2022 n'est statistiquement pas significative.

En général, c'est en premier lieu aux **prestations dentaires** que les gens renoncent pour des raisons financières. La part de la population de la classe de revenu la plus basse (quintile inférieur) qui a renoncé à consulter un dentiste atteignait 8,7% en 2024, alors qu'elle se situait à 2,1% pour les **prestations médicales**¹³. Cette différence s'observe aussi dans la population totale (5,0% pour les prestations dentaires et 1,2% pour les prestations médicales en 2024). Elle s'explique notamment par le fait que les prestations dentaires ne sont généralement pas couvertes par l'assurance maladie obligatoire.



Les **coûts du système de santé**¹⁴ indiqués en pour cent du produit intérieur brut (PIB) renseignent sur le montant des dépenses que la société consacre à la santé. Ils ne donnent pas d'informations sur les inégalités dans la charge des ménages, ni sur la répartition des ressources au sein du système de santé ou sur l'efficacité de leur utilisation. En 2024, ces coûts représentaient 11,8% du PIB. En valeur absolue, les coûts ont atteint environ 97,1 milliards de francs. La part des coûts de la santé, par rapport au PIB, a augmenté de 2,7 points de pourcentage par rapport à 2000.



ODD 4: Éducation de qualité

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

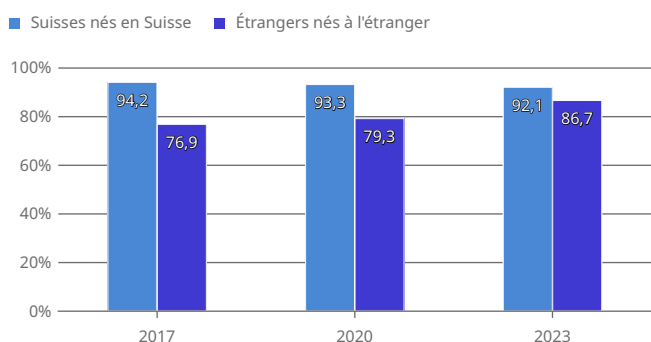
Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
4.1	Compétences en lectures des jeunes de 15 ans			
4.3	Personnel enseignant des hautes écoles			Chapitre 4.3 du rapport national
4.4/4.5	Taux de première certification du degré secondaire II			
4.6	Participation à des activités de formation continue			
ODD 4	Compétences numériques			

Éducation de qualité pour toutes et tous

Taux de première certification du degré sec. II

Part des jeunes qui ont obtenu une première certification jusqu'à l'âge de 25 ans

en % de la population de référence du même âge



État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-21.02.30.0404.01.01

© OFS 2026

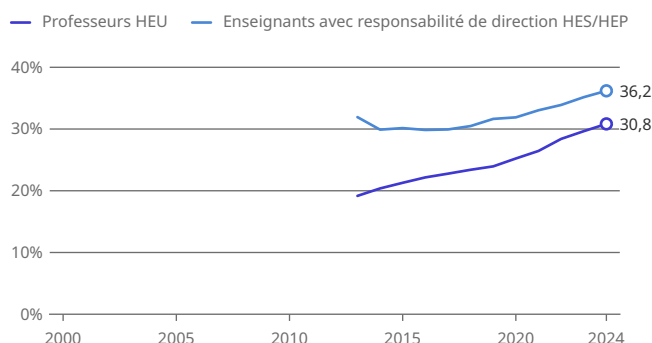
Un système éducatif durable doit viser à compenser les inégalités, favoriser l'intégration et améliorer ainsi la réussite de tous les élèves. L'obtention d'une **certification du degré secondaire II** permet d'acquérir les qualifications requises pour entrer dans la vie active, mais aussi d'accéder au niveau de formation supérieur. Le degré secondaire II comprend des filières professionnelles (formation professionnelle initiale) et des filières de formation générale (écoles de maturité gymnasiale et écoles de culture générale). L'obtention d'un certificat du degré secondaire II est aujourd'hui généralement perçue comme une condition minimum pour une insertion réussie dans la vie professionnelle. L'origine d'une personne peut toutefois marquer ses chances de manière déterminante. En 2023, 92,1% des jeunes suisses nés en Suisse avait acquis une certification du degré secondaire jusqu'à l'âge de 25 ans contre 86,7% des étrangers nés à l'étranger. L'écart entre les deux groupes a diminué de 68,6% depuis 2017.

Le système éducatif doit garantir que l'**accès à l'enseignement supérieur** ne dépende pas de l'origine sociale ou du niveau d'éducation des parents¹⁵. En 2021, le taux de personnes titulaires d'un diplôme du degré tertiaire s'élevait à 20,4% chez les personnes dont les parents n'ont pas de formation postobligatoire et à 42,7% respectivement 73% chez les personnes dont au moins un parent a terminé ses études secondaires II ou tertiaires. Quel que soit le niveau de formation de leurs parents, les jeunes générations sont plus susceptibles que les générations plus âgées de faire des études supérieures.



Personnel enseignant des hautes écoles

Professeurs et enseignants avec responsabilité de direction, part des femmes



État des données: 15.04.2026

gr-f-21.02.30.0403.01.01

Source: OFS – Statistiques du personnel des écoles et du personnel des hautes écoles

© OFS 2026

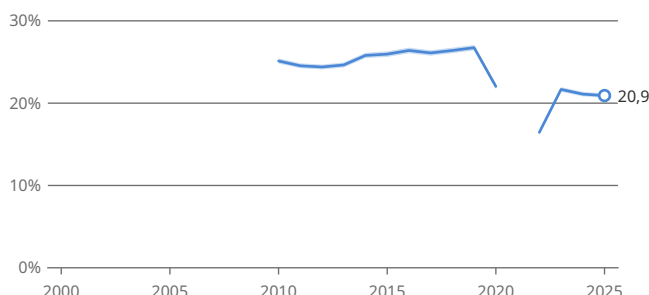
La **part de femmes parmi le corps professoral** des hautes écoles universitaires (HEU) et des hautes écoles spécialisées (HES) ou pédagogiques (HEP) illustre l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les filières de formation. Des professeures jouent également figure de modèle pour les étudiantes, ceci tout particulièrement dans les filières d'études où elles sont sous-représentées. En 2024, le personnel enseignant des hautes écoles était constitué de 30,8% de femmes dans les HEU. Cette part s'élevait à 36,2% dans les HES/HEP. Ces proportions ont augmenté de 46,1% respectivement de 14,4% depuis 2013.

Savoir lire est une compétence essentielle dans notre société. Les **compétences en lecture des jeunes de 15 ans** renseignent sur la part des élèves qui, au terme de leur scolarité, atteignent les compétences en lecture minimales requises pour maîtriser la vie quotidienne moderne. En 2022, 75,4% des jeunes de 15 ans atteignaient au moins le niveau 2, sur une échelle de 1 à 6, et indiquait ainsi une baisse de 5,8% depuis 2015.

Compétences tout au long de la vie

Participation aux activités de formation continue

Part de la population résidente permanente de 25 à 74 ans qui participe à des activités non formelles de formation continue



2021: rupture de série en raison de l'adaptation de la méthode. Les résultats ne sont pas publiés car le passage au nouveau mode de collecte de données n'est pas achevé pour tous les trimestres d'enquête.

L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

État des données: 15.04.2026

gr-f-21.02.30.0406.01.01

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2026

La **participation aux activités de formation continue** permet aux individus de compléter leurs connaissances, de comprendre les mutations de la société et de pouvoir s'adapter aux changements. Il s'agit aussi d'une source de satisfaction personnelle favorisant les échanges entre personnes ayant des intérêts communs. En 2025, 20,9% de la population avait participé à des activités de formation continue. On constate peu de différences entre la participation aux activités de formation continue des femmes (21,0%), des hommes (20,8%), des personnes de nationalité suisse (21,3%) ou de nationalité étrangère (20,1%).

La transformation numérique provoque de profonds bouleversements dans notre quotidien professionnel et privé. La population doit pouvoir acquérir les compétences requises pour pouvoir s'adapter à cette nouvelle situation et participer aux processus numériques en cours dans les domaines politiques, sociaux, culturels et économiques. En 2025, 41,0% de la population de 15 à 88 ans disposaient de **compétences numériques** avancées (allant au-delà des compétences de base). Cela correspond à une augmentation de 10,8% par rapport à 2021. La proportion de la population disposant de compétences étendues varie selon l'âge: plus l'âge augmente, plus cette proportion diminue.



ODD 5: Égalité entre les sexes

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
5.1	Disparités salariales selon le sexe			Chapitre 4.3 du rapport national
5.2	Violence domestique			Chapitre 4.3 du rapport national
5.4	Charge totale de l'activité prof. et du travail domestique			Chapitre 4.3 du rapport national
5.5	Part de femmes au Conseil national et dans les parlements cant.			Chapitre 4.3 du rapport national
	Situation professionnelle selon le sexe			

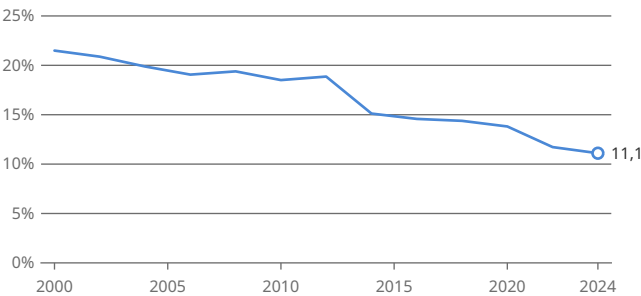
* En raison du nombre relativement restreint de cas et de la forte variabilité l'indicateur ne peut pas être évalué.

Vie professionnelle et publique



Disparités salariales selon le sexe

Différence salariale¹ hommes-femmes par rapport au salaire mensuel brut des hommes, secteur privé



¹ par rapport au salaire médian

État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

gr-f-21.02.30.0501.01.01

© OFS 2026

L'égalité entre les sexes exige un salaire égal entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale. L'écart salarial entre les sexes peut être en partie expliqué par des facteurs objectifs tels que la formation, la position, l'expérience, etc. Mais ces facteurs objectifs ne suffisent pas pour justifier l'entier de l'écart salarial. La part restante est donc considérée comme inexpliquée. L'indicateur montre la **différence salariale** (pour un équivalent plein temps) dans le secteur privé entre les femmes et les hommes par rapport au salaire mensuel brut des hommes. En 2024, le

salaire mensuel brut standardisé médian dans le secteur privé se montait à 6245 francs pour les femmes et à 7025 francs pour les hommes: cela représente une différence de salaire de 11,1%. Cette différence de salaire entre hommes et femmes dans le secteur privé s'est réduite de 48,3% depuis 2000. Fondée sur la moyenne arithmétique^h, l'écart entre les salaires moyens permet quant à lui d'analyser la part expliquée et celle inexpliquée de l'écart¹⁶. La part inexpliquée de l'écart salarial entre les sexes dans le secteur privé s'élevait à 44,9% (653 francs par mois) pour un écart salarial de 17,5% en 2022¹⁷.

Pour mieux nuancer les différences salariales entre femmes et hommes, l'indicateur sur l'écart global de revenus du travail (*gender overall earnings gap*, GOEG) tient compte, en plus des différences de revenus professionnels (horaire bruts), des différences de durées mensuelles du travail en heures et des différences de taux de participation au marché du travail. Le GOEG s'établit à 39,5% en 2022, ce qui signifie que le revenu professionnel des femmes cumulé sur l'ensemble de leur vie active est de 39,5% moins élevé que celui des hommes. On note une baisse de cette valeur au cours du temps (2014: 44,9%; 2016: 43,3%, 2018: 43,2%; 2020: 41,7%)¹⁸.

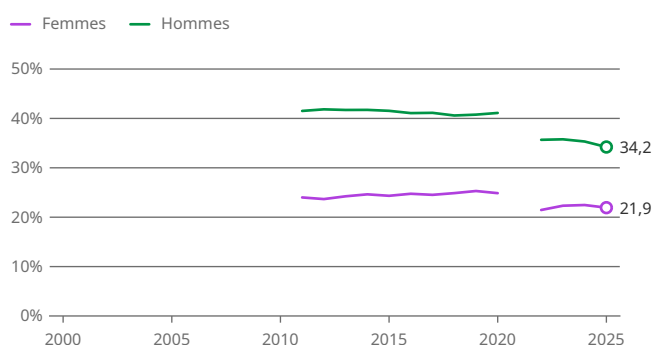
^h Pour des raisons liées à la méthode de mesure, les différences de salaire doivent être calculées en utilisant la moyenne arithmétique et non la valeur médiane, retenue généralement comme valeur de référence dans les études descriptives de l'OFS. Cette analyse des différences (part expliquée et inexpliquée) se base sur le modèle d'Oaxaca, qui consiste à décomposer la différence des salaires moyens.

Les différences salariales entre les sexes s'expliquent entre autres par le fait que les femmes sont surreprésentées dans les professions à bas salaire. En 2024, secteurs public et privé confondus, la part des personnes salariées ayant un salaire bas (< 4683 francs) était presque deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Les hommes, en revanche, sont surreprésentés dans les professions fortement rémunérées¹⁹.



Situation professionnelle selon le sexe

Proportion de salariés membres de la direction ou exerçant une fonction dirigeante parmi l'ensemble des salariés



2021: rupture de série temporelle due à des adaptations méthodologiques

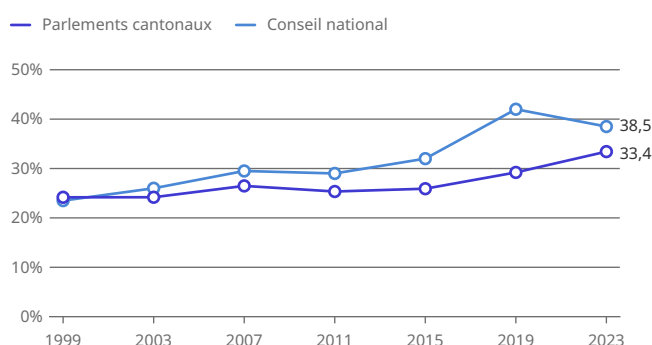
État des données: 15.04.2026 gr-f-21.02.30.0505.02.01
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) © OFS 2026

La proportion de femmes et d'hommes membres de la direction ou exerçant une fonction dirigeante parmi l'ensemble des salariés renseigne sur la **situation professionnelle selon le sexe** et les possibles inégalités entre les femmes et les hommes dans les positions dirigeantes. En 2025, 21,9% des femmes employées exerçait une fonction dirigeante, cette proportion était de 34,2% parmi les hommes. L'écart entre les femmes et les hommes a diminué de 13,6% depuis 2022.



Part de femmes au Conseil national et dans les parlements cantonaux

Part de femmes dans le total des élus



État des données: 15.04.2026 gr-f-21.02.30.0505.01.01
Source: OFS – Statistique des élections et des votations © OFS 2026

Une représentation équilibrée des femmes dans les organes politiques favorise l'intégration des différentes perspectives de genre dans les décisions politiques, ce qui contribue à faire progresser la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes. En 2023, 38,5% des parlementaires au **Conseil national** et 33,4% des membres **des parlements cantonaux étaient des femmes**. Depuis 1999, la part des femmes a augmenté de 63,8% au Conseil national et de 38,3% dans les parlements cantonaux.

Durant la période 2021–2026, la part des femmes dans les exécutifs des cantons était de 34,4%. De grandes différences existent entre les partis et les cantons. Les cantons de Vaud (71,4%), Soleure (60,0%), Neuchâtel (60,0%) Genève (57,1%) et Zurich (57,1%) présentaient les pourcentages de femmes élues les plus élevés. À l'inverse, avec 14,3% de femmes élues, les cantons de Fribourg, Schwyz et Uri présentaient les pourcentages les plus faibles²⁰.

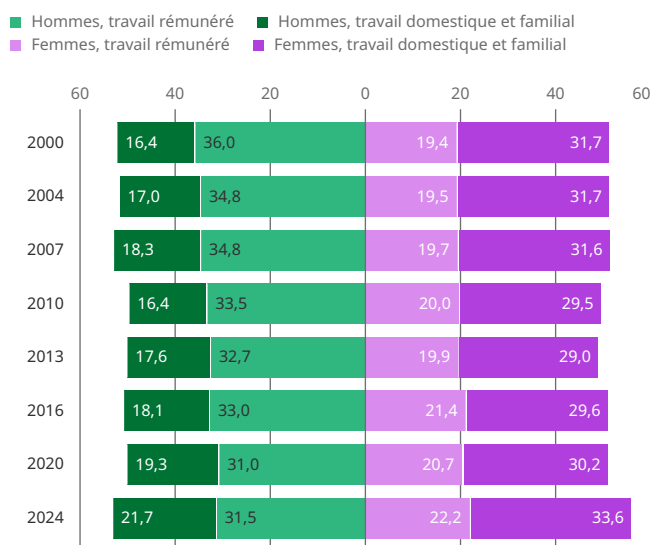
Conciliation activité professionnelle et travail de care

Temps consacré à l'activité professionnelle et au travail dom. et fam.



Population résidente permanente âgée de 15 à 64 ans

Heures par semaine



2010 et 2021: révision de l'ESPA

État des données: 15.04.2026 gr-f-21.02.30.0504.01.01
Source: OFS – ESPA, module «Travail non rémunéré» © OFS 2026

Pour que l'égalité entre les sexes puisse se réaliser, les hommes et les femmes doivent avoir les mêmes possibilités de concilier leur vie professionnelle et privée. Cela peut être encouragé entre autres par des conditions favorables à la famille telles que des structures d'accueil extrafamilial ou par la possibilité d'avoir une activité à temps partiel économiquement viable et fiscalement attractive pour les deux sexes. Outre ces facteurs objectifs, les différences dans la répartition entre travail rémunéré et tâches

domestiques et familiales non rémunérées peuvent aussi résulter de choix personnels. L'indicateur **charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique** montre que les hommes ont assumé une charge de travail total de 53,2 heures par semaine, contre 55,8 heures par semaine pour les femmes en 2024. Les femmes investissaient davantage de temps dans le travail domestique et familial (34 heures par semaine) que les hommes (22 heures par semaine). La situation est inversée pour le travail rémunéré: en 2024, les femmes travaillaient 22 heures et les hommes 32 heures par semaine. Sur la période 2010–2020, l'écart entre les sexes a diminué de 21,7%.

Dans les ménages formés d'un couple (les deux partenaires étant âgés de 25 à 54 ans) avec enfants, la femme réduit souvent son taux d'occupation ou renonce (temporairement) à toute activité professionnelle. Le **modèle d'activité professionnelle** le plus fréquent est celui où le père travaille à plein temps et la mère à temps partiel. En 2024, ce modèle était pratiqué par environ un ménage familial sur deux dont le dernier-né avait moins de 13 ans. Dans 7,6% des cas seulement, les membres d'un couple (avec ou sans enfants) travaillaient tous deux à temps partiel²¹.

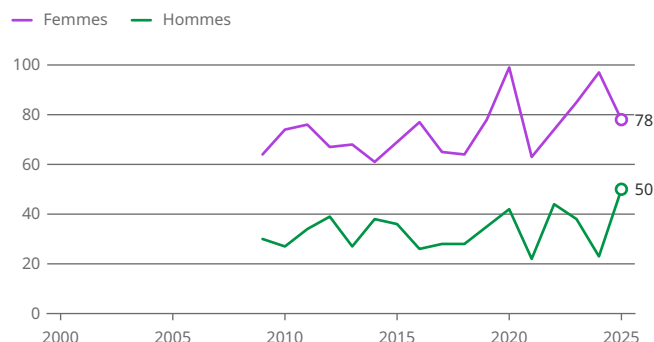
En 2023, les femmes contribuaient en moyenne à raison de plus d'un quart (28,0%) au **revenu du travail annuel d'un ménage** comptant des enfants, contre deux tiers (64,8%) environ pour les hommes, le reste provenait d'autres membres du ménage. La différence est d'autant plus marquée que le ménage compte beaucoup d'enfants. Dans les couples sans enfant, les femmes apportaient 41,3% du revenu total du travail²².

En 2024, l'ensemble de la population résidente permanente de 15 ans ou plus en Suisse a travaillé 12,2 milliards d'heures non rémunérées, ce qui représente en moyenne 1350 heures par personne. Les **femmes** ont accompli 59,7% du volume de **travail non rémunéré** (7275 heures). Les travaux domestiques représentaient, avec 9,8 milliards d'heures, les quatre cinquièmes du volume total du travail non rémunéré. Les tâches de garde d'enfants et de soins à des adultes dans le ménage se chiffraient à 1,8 milliard d'heures par année, ce qui représente 15% du volume total²³.

Violence de genre

Violence domestique selon le sexe

Nombre de victimes de violence physique grave dans le contexte domestique enregistrées par la police



État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

gr-f-21.02.30.0502.01.02

© OFS 2026

La violence domestique et sa manifestation la plus courante, la violence dans les relations de couple, causent de grandes souffrances humaines car elles affectent des personnes unies par des liens familiaux ou sentimentaux. L'indicateur **violence domestique** donne le nombre de victimes de violence physique grave (homicides consommés, tentatives d'homicides avec lésions corporelles graves, lésions corporelles graves) dans le contexte domestique enregistrées par la police. Les femmes courent un risque accru d'être victimes de violence domestique, tandis que les hommes ont plutôt tendance à être victimes de violence physique dans l'espace public.

Le nombre de victimes de violence domestique grave commise dans le cadre familial ou dans le cadre d'un couple constitué ou séparé et enregistrées par la police varie depuis 2009. En 2025, deux tiers (60,9%) des victimes de violence domestique grave étaient des femmes: 78 femmes et 50 hommes ont été victimes de violence domestique grave, contre 97 femmes et 23 hommes en 2024. Toujours en 2025, 34 personnes ont été tuées dans le cadre de violence domestique, dont 25 personnes de sexe féminin²⁴.

La **relation entre le prévenu et la victime** est consignée dans le cas de certaines infractions caractéristiques de la violence domestique. En 2023, 39% des infractions de violence enregistrées par la police étaient attribuées à la sphère domestique²⁵. Au total en 2025, 12 348 victimes de violence domestique ont été enregistrées par la police, dont 70,1% de femmes²⁶. Une grande partie des cas de violence domestique sont des infractions de moindre gravité (p. ex. voies de fait, menaces, injures, lésions corporelles simples). La décision de dénoncer de telles infractions variant beaucoup d'un cas à l'autre, la délinquance cachée atteint un niveau élevé.



ODD 6: Eau propre et assainissement

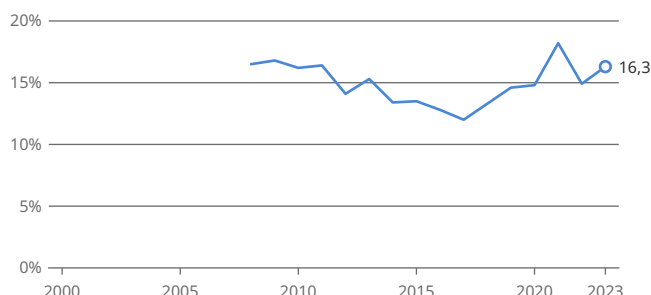
Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
6.1	Nitrates dans les eaux souterraines			
6.4	Consommation d'eau potable			
6.6	Structure des cours d'eau			Chapitre 4.2 du rapport national

Qualité et utilisation durable de l'eau

Nitrates dans les eaux souterraines

Part des stations de mesure présentant des dépassements des exigences fixées pour les nitrates (25 mg/l)



État des données: 15.04.2026
Source: OFEV – NAQUA

gr-f-21.02.30.0601.01.01
© OFS 2026

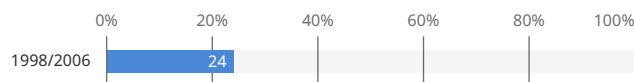
Les nitrates sont, du point de vue quantitatif, les principaux polluants des **eaux souterraines**; ils constituent en outre des substances-témoins pouvant indiquer la présence d'autres polluants tels que les produits phytosanitaires. Une trop forte teneur en nitrates peut être dangereuse pour la santé humaine. En Suisse, l'eau potable provient à près de 80% des eaux souterraines, dont près de la moitié sont des eaux de sources. Le reste est prélevé dans les lacs et les rivières. La présence de nitrates dans les eaux souterraines est due principalement à l'utilisation d'engrais azotés dans l'agriculture. En 2023, 16,3% des stations de mesures des eaux souterraines présentaient des dépassements des exigences légales fixées à 25 mg/l. Il n'y a pas de changement statistiquement significatif de ces valeurs depuis 2008.

Les **concentrations de nitrates et de phosphates dans les cours d'eau** sont de bons indicateurs des pressions exercées par les activités humaines sur la qualité des eaux de surface. Ces deux nutriments peuvent mener à une eutrophisation des plans d'eau et contribuer à la pollution des mers et des océans dans lesquels se jettent les fleuves. En 2024, 86% et 71% des stations de mesure atteignaient un bon voire très bon état pour les nitrates respectivement pour les phosphates²⁷.

La **consommation d'eau potable** s'élevait à 276,3 litres par personne et par jour en 2024. La consommation moyenne par personne et par jour a reculé de 29,5% entre 2000 et 2024. Cet indicateur ne tient pas compte de l'eau utilisée à l'étranger pour la production de biens et de services consommés en Suisse.

Structure des cours d'eau

Part de la longueur totale des cours d'eau présentant un état écomorphologique insatisfaisant¹



¹ peu naturel/artificiel, très atteint, mis sous terre

État des données: 15.04.2026

Source: OFEV – Écomorphologie Niveau R (région)

gr-f-21.02.30.0606.01.01

© OFS 2026

La correction et l'endiguement des cours d'eau compromettent la capacité de ces derniers à remplir leurs fonctions naturelles et appauvrissent les écosystèmes environnants. La **part de la longueur totale des cours d'eau** présentant un état écomorphologique insatisfaisant se montait à 24% lors de l'unique relevé effectué durant la période 1998 à 2006. Quelques 30 000 km de cours d'eau de taille petite ou moyenne (sans le Rhin, l'Aar, le Rhône, la Limmat et la Reuss) ont été considérés

dans le cadre du relevé écomorphologique. Les résultats ont ensuite été reportés et extrapolés sur le réseau hydrographique suisse pour permettre une analyse couvrant l'ensemble du pays.

Les **prélèvements d'eau** pour la force hydraulique ont un impact sur les cours d'eau²⁸. La quantité d'eau demeurant dans le lit du cours d'eau après un prélèvement, aussi appelée débit résiduel, doit permettre au cours d'eau de continuer à remplir ses fonctions naturelles. Lorsqu'un cours d'eau est sensiblement influencé par un prélèvement, il y a lieu d'assainir son cours aval²⁹. En 2020, 91% des 1028 prélèvements d'eau destinés à la force hydraulique et qui nécessitaient un assainissement ont été assainis³⁰.



ODD 7: Énergie propre et d'un coût abordable

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

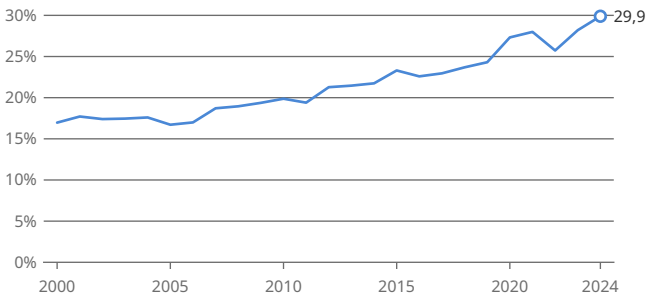
Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
7.1	Dépendance énergétique envers étranger			Chapitre 4.2 du rapport national
	Consommation finale d'énergie par agent énergétique			
7.2	Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables			Chapitre 4.2 du rapport national
	Energies renouvelables			
7.3	Consommation finale d'énergie par personne			Chapitre 4.2 du rapport national

Energies renouvelables



Énergies renouvelables

Par rapport à la consommation finale d'énergie



État des données: 15.04.2026
Source: OFEN – Statistique suisse des énergies renouvelables
gr-f-21.02.30.0702.02.01 © OFS 2026

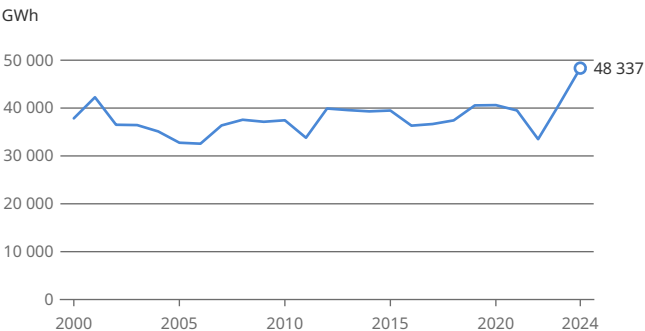
La combustion de carburants et de combustibles fossiles produit des polluants et des gaz à effet de serre. Les énergies renouvelables sont produites de manière continue ou cyclique par la nature et sont disponibles tant que leur rythme de renouvellement est supérieur ou égal à celui de leur consommation. Leur utilisation produit moins d'émissions et de déchets que les agents énergétiques fossiles ou l'énergie nucléaire. La production d'électricité à partir d'énergie renouvelable peut toutefois avoir aussi un impact sur l'environnement (atteintes au paysage et aux sites construits, extraction de ressources naturelles, p. ex. terres rares).

La part des **énergies renouvelables** dans la consommation d'énergie finale s'élevait à 29,9% en 2024, ce qui correspond à une augmentation de 61,1% depuis 2000. Les énergies renouvelables comprennent les agents énergétiques suivants: énergie hydraulique, bois, énergie éolienne, énergie solaire, biocarburants, biogaz, chaleur ambiante ainsi que la part d'origine renouvelable des déchets et des eaux usées.

Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables



Production d'électricité à partir des centrales hydrauliques



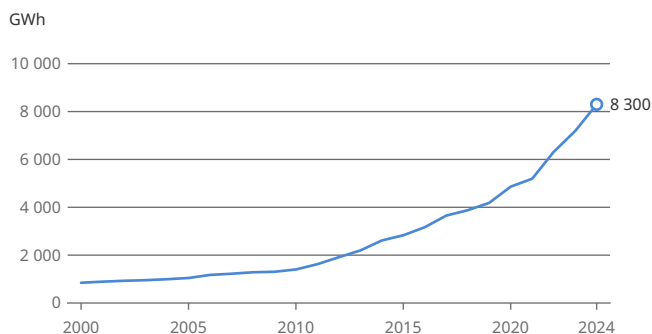
État des données: 15.04.2026
Source: OFEN – Statistique suisse de l'électricité
gr-f-21.02.30.0702.01.02 © OFS 2026

En 2024, les **centrales hydrauliques** ont produit 48 337 gigawattheures (GWh) d'**électricité**. Après déduction de la consommation des pompes des bassins d'accumulation, cela représente 57,1% de la production nette totale d'électricité et correspond à une augmentation de 5,1% depuis 2000. La hausse observée en 2024 par rapport à 2023 s'explique notamment par des conditions hydrologiques nettement favorables.



Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables

Production d'électricité à partir des nouvelles énergies renouvelables



État des données: 15.04.2026

Source: OFEN – Statistique suisse des énergies renouvelables

gr-f-21.02.30.0702.01.01

© OFS 2026

En 2024, 8300 GWh d'**électricité** ont été produits à partir d'**énergies renouvelables** (sans l'énergie hydraulique). Cela correspond à 10,9% de l'ensemble de la production nette d'électricité. Par rapport à la valeur cible de l'objectif 7.2 de 17 000 GWh pour 2035ⁱ, cela correspond, en 2024, à une adéquation de 67,3% au chemin théorique pour atteindre l'objectif^j.

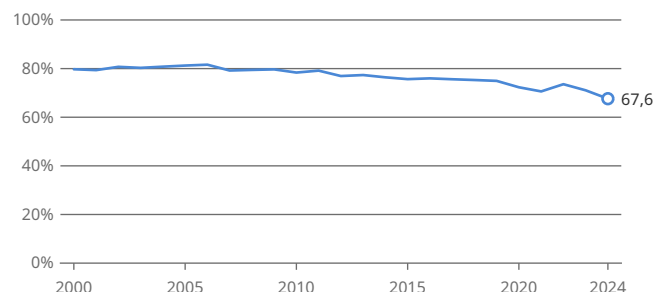
ⁱ Au 1^{er} janvier 2025, des objectifs plus stricts sont entrés en vigueur avec la loi fédérale sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité à partir d'énergies renouvelables. La qualification se réfère toutefois à l'objectif tel qu'il est formulé dans la SDD 2030.

^j Dans le cas d'un objectif quantifié et daté, l'adéquation au chemin théorique doit être d'au moins 97% pour que l'évolution de l'indicateur puisse être jugée positive. Dans le cas de cet indicateur, la qualification se compose toutefois de l'évaluation de deux variables (production d'électricité par les centrales hydroélectriques; production d'électricité à partir de nouvelles énergies renouvelables), dont l'évolution est additionnée pour la qualification globale.

Consommation et approvisionnement en énergie

Dépendance énergétique envers l'étranger

Part de la quantité d'énergie brute importée dans l'approvisionnement énergétique total



État des données: 15.04.2026

Source: OFEN – Statistique globale de l'énergie

gr-f-21.02.30.0701.01.01

© OFS 2026

La **dépendance énergétique envers l'étranger** montre la part de la quantité d'énergie brute importée (solde importateur d'agents énergétiques et de combustibles nucléaires) dans l'approvisionnement énergétique total de la Suisse. Elle traduit donc la dépendance énergétique de la Suisse vis-à-vis de l'étranger, constituée majoritairement d'agents énergétiques d'origine non renouvelables. Cette dépendance rend la Suisse vulnérable et est par ailleurs susceptible de contribuer aux tensions géopolitiques en raison de la quantité limitée de ressources non renouvelables. En 2024, la Suisse dépendait à 67,6% de l'étranger pour son approvisionnement en énergie, ce qui représente une diminution de 11,5% depuis 2000.

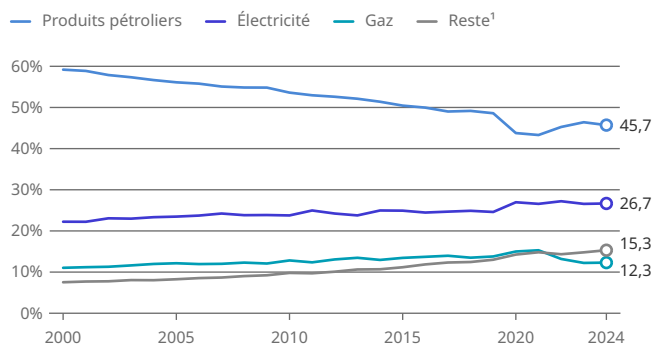
La dépendance énergétique envers l'étranger dépend du **type et de la provenance des agents énergétiques importés** ainsi que de la sécurité et de la diversité de ces approvisionnements et des canaux d'acheminements. En 2024, la dépendance énergétique de la Suisse était due à 64% aux énergies fossiles (pétrole brut, produits pétroliers et gaz) et à 33% aux combustibles nucléaires³¹. Environ 3% correspondaient à des importations de charbon de bois, de bois, de charbon, de déchets et de biocarburants. La Suisse produit habituellement plus d'électricité qu'elle n'en consomme (solde exportateur annuel positif). Elle importe toutefois généralement de l'électricité durant la période hivernale.





Consommation finale d'énergie par agent énergétique

Parts en pourcent



¹ Charbon, énergie du bois, chaleur à distance, déchets industriels et autres énergies renouvelables

État des données: 15.04.2026
Source: OFEN – Statistique globale de l'énergie

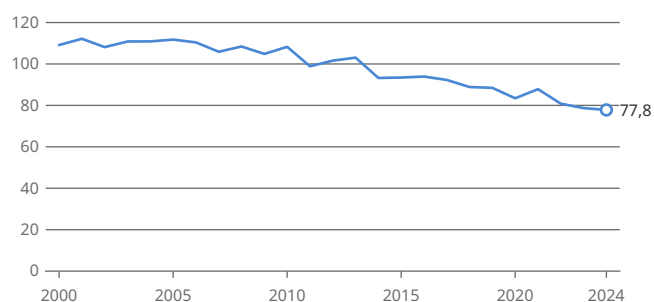
gr-f-21.02.30.0701.02.01
© OFS 2026

La **diversification des sources d'énergie** entre plusieurs agents permet d'assurer l'approvisionnement énergétique, la dépendance à chacune s'en trouvant réduite. En 2024, les produits pétroliers constituaient 45,7% de la consommation finale d'énergie, contre 26,7% pour l'électricité et 12,3% pour le gaz. Depuis 2000, la consommation finale d'énergie issue de produits pétroliers a diminué de 22,9%.



Consommation finale d'énergie par personne Sans le trafic aérien international

Gigajoules par personne



État des données: 15.04.2026
Source: OFEN – GEST; OFS – Statistique de l'aviation civile; STATPOP, ESPOP

gr-f-21.02.30.0703.01.01
© OFS 2026

La consommation d'énergie contribue à l'utilisation des ressources naturelles et, partant, à la charge environnementale. Une baisse de la consommation d'énergie va donc dans le sens du développement durable. La **consommation d'énergie finale par personne** a reculé depuis 2000. En 2024, la consommation d'énergie de la population suisse était de 77,8 gigajoules par personne (sans le trafic aérien international^k). La diminution vient du fait que, de 2000 à 2024, la population a augmenté de 25% alors que la consommation d'énergie finale a diminué de 8,4% (découplage absolu). Par rapport à la valeur cible de l'objectif 7.3 qui vise une diminution de 43% de la consommation d'énergie par personne d'ici à 2035, cela correspond, en 2024, à une adéquation de 97,3% au chemin théorique pour atteindre l'objectif^l.

En chiffres **absolus**, la **consommation finale d'énergie de la Suisse** était en 2024 de 776 220 térajoules, selon la statistique globale de l'énergie³² (y compris le trafic aérien international). La consommation de carburant pour le trafic aérien international s'élevait à 75 443 térajoules en 2024, soit 9,7% de la consommation finale³³. Toujours en 2024, les transports représentaient le principal **secteur de consommation d'énergie** (38%), devant les ménages^m (27%), l'industrie (18%) et les services (16%)³⁴. L'évolution de la consommation est conditionnée par des facteurs de croissance tels que l'essor démographique ou le développement économique, ainsi que par des facteurs de baisse comme les progrès technologiques et les mesures politiques. La consommation finale d'énergie ne tient pas compte des pertes de transformation et de distribution, au contraire de la **consommation brute d'énergie**. Cette dernière se montait à 1 029 980 térajoules en 2024³⁵.

L'**intensité énergétique**³⁶ de l'économie suisse, exprimée par le rapport entre la consommation d'énergie finale et la production économique, a diminué de 40% depuis 2000: le rapport était alors de 1,7 mégajoule pour un franc de PIB, contre 1,0 mégajoule en 2024 (découplage absolu).

^k Cette délimitation correspond aux perspectives énergétiques de la Confédération.

^l Consulter la partie Qualification des indicateurs (p.6) pour la méthode de calcul.

^m Sans la consommation due au transport.



ODD 8: Travail décent et croissance économique

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

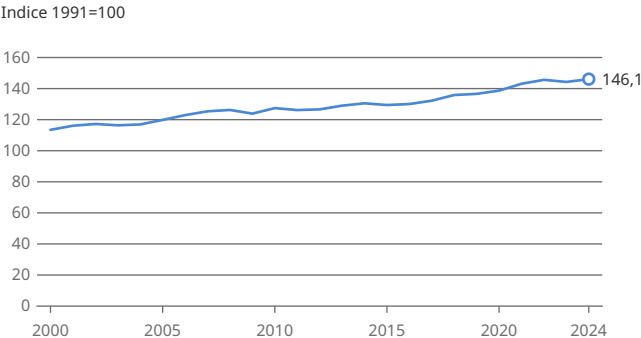
Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
8.1	Produit intérieur brut par habitant			
8.2	Productivité du travail			Chapitre 4.1 du rapport national
8.4	Empreinte matérielle			Chapitre 4.1 du rapport national
8.5(a)	Participation des personnes handicapées au marché du travail			Chapitre 4.3 du rapport national
8.5(b)	Taux d'activité professionnelle des femmes			Chapitre 4.3 du rapport national
	Disparités salariales selon le sexe			
8.6	Jeunes ni en emplois ni en formation			
8.b	Chômage des jeunes			
ODD 8	Pauvreté des actifs occupés			
ODD 8	Part des investissements dans le PIB			

Croissance économique durable



Productivité du travail

Évolution de la productivité horaire du travail. Aux prix de l'année précédente



2023 et 2024: provisoire

État des données: 15.04.2026
Source: OFS – Comptabilité nationale (CN)

gr-f-21.02.30.0802.01.01
© OFS 2026

La **productivité du travail** exprime le rapport entre la valeur ajoutée brute et les heures effectives de travail. Elle mesure l'efficacité avec laquelle les forces de travail sont utilisées dans le processus de production. Si un pays augmente sa productivité du travail dans des proportions supérieures à la moyenne, il augmente également sa compétitivité, ce qui permet, en règle générale, de maintenir ou de créer des emplois. La productivité nationale du travail a progressé de 28,3% depuis 2000.

Le **produit intérieur brut par habitant** (PIB) sert en règle générale d'indicateur du niveau de vie de la population d'un pays. Il ne renseigne pas sur la manière dont les revenus et la fortune sont répartis, ni sur la qualité de vie ou les répercussions des activités économiques sur l'environnement. En 2024, le PIB par habitant s'élevait à environ 94 350 francs, ce qui correspond à une augmentation de 42,4% depuis 2000.

Le capital économique se renouvelle et s'accroît par les investissements. La part de la formation brute de capital fixe dans le PIB est donc un facteur important de la compétitivité, de la croissance économique future et du bien-être matériel à long terme. En 2024, la **part des investissements dans le PIB** était de 26,1%. Il n'y a pas de changement statistiquement significatif de cette part depuis 2000. Les dépenses en prestations immatérielles telles que la formation et la santé, qui contribuent à la qualité du capital social et humain, ne sont pas prises en compte. L'indicateur ne fournit aucune information quant à la pertinence des investissements pour le développement durable.

La Suisse a besoin des marchés extérieurs pour y écouler sa production et pour importer des biens et des services. Le **taux d'exposition au commerce international**³⁷ montre la moyenne des marchandises et des services importés et exportés par la Suisse, rapportée à son produit intérieur brut. En 2017, le taux d'exposition de la Suisse dans le commerce mondial a dépassé le seuil de 50% pour atteindre 53,9% en 2019, avant de descendre à 50,6% en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Il se situait à 54,3% en 2024, soit à un niveau supérieur à celui d'avant la pandémie de COVID-19.

Dans un monde globalisé, nos modes de production et de consommation et les décisions prises en Suisse ont des impacts sur les autres pays. Ces impacts sont communément appelés effets de débordement ou «effets spillover».

dans la production de biens et services consommés en Suisse ou exportés. La part des matières premières extraites en Suisse ou à l'étranger varie en fonction du type de matière. En 2023, les agents énergétiques fossiles et les minerais métallifères ont été par exemple intégralement extraits à l'étranger et importés, tandis que la part extraite en Suisse s'élevait à 66% pour la biomasse et à 66% pour les minéraux non métalliques.

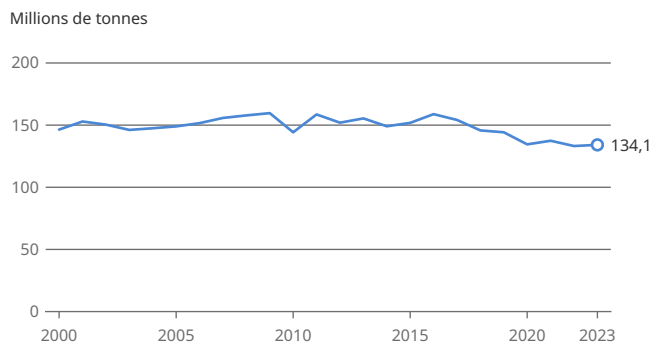
La consommation et la production durables visent à «faire plus et mieux avec moins», accroissant les gains socioéconomiques nets tirés des activités économiques en réduisant l'utilisation des ressources, la dégradation et la pollution tout au long du cycle de vie.

Les matières premières prélevées dans l'environnement sont transformées puis utilisées par la société, parfois immobilisées pendant des années sous la forme de bâtiments ou d'infrastructures, parfois recyclées, avant d'être, tôt ou tard, rejetées dans l'environnement sous forme d'émissions ou stockées dans des décharges. Dans une économie circulaire, les matières doivent être maintenues en circulation le plus longtemps possible afin de diminuer la consommation de matières premières, les déchets et les émissions. Depuis 2000, le **taux de circularité matérielle**³⁸ a augmenté constamment pour se situer à 14,5% environ en 2023. L'utilisation circulaire de matières était alors dominée à hauteur de 71% par les minéraux, la biomasse en représentant 17%, les métaux 11% et les agents énergétiques fossiles 2%.



Empreinte matérielle

Consommation intérieure de matières premières (RMC)



2023: provisoire

État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Comptabilité environnementale

gr-f-21.02.30.0804.01.01

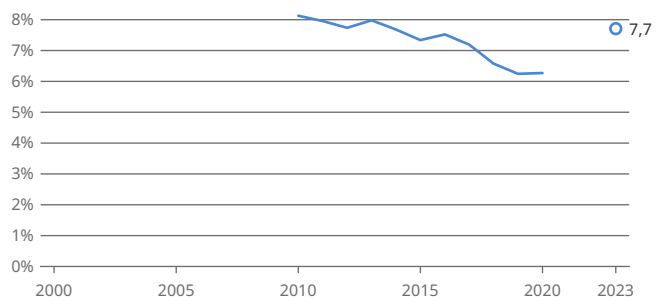
© OFS 2026

L'**empreinte matérielle**, également appelée consommation intérieure de matières premières (Raw Material Consumption, RMC) considère, en plus des matières premières extraites en Suisse, la masse de l'ensemble des matières premières utilisées à l'étranger durant les processus de production et de transports des biens et services consommés en Suisse. Le RMC de la Suisse se montait à 134,1 millions de tonnes en 2023 (estimation). Il a diminué de 12,3 millions de tonnes depuis 2000, ce qui correspond à une baisse de 10,0%. La part des matières premières extraites en Suisse utilisée dans l'empreinte matérielle s'élevait en moyenne à 40% entre 2000 et 2023. Elles entrent

Marché du travail

NEET: Jeunes ni en emploi ni en formation

Part de jeunes non actifs occupés âgés de 15 à 29 ans qui ne participent ni à l'éducation ni à la formation



2021, 2022: rupture de série temporelle due à des adaptations méthodologiques

État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

gr-f-21.02.30.0806.01.01

© OFS 2026

L'exercice d'une activité professionnelle est nécessaire pour pouvoir mener une vie indépendante et participer à la vie de la société. Une formation solide facilite l'intégration dans la vie professionnelle. En Suisse, la part des **jeunes de 15 à 29 ans sans emploi et ne suivant pas d'études ou de formation** (NEET: Not in Education, Employment or Training) se situait à 7,7% en 2023. Sur la période de 2010 à 2020, avant l'interruption de série temporelle, on observait une baisse de 19,9% du taux NEET.

Si le taux NEET offre une vision large de l'exclusion du marché du travail, le taux de chômage informe sur l'intégration au marché du travail des personnes cherchant du travail. Le **taux de chômage** au sens du Bureau international du Travail (BIT)ⁿ **des jeunes** âgés de 15 à 24 ans se chiffrait à 7,6% au deuxième trimestre de 2025 et s'avérait ainsi 1,6 fois plus élevé que celui de la population active (4,6%)³⁹. Ce taux, bien que fortement influencé par la conjoncture économique, présente une augmentation de 23,5% depuis 2000.

Le **taux de chômage** dans l'ensemble de la population varie selon le **niveau de formation**⁴⁰: en 2025 (2^e trimestre), il était de 7,7% pour les personnes sans formation post-obligatoire, de 4,7% pour les personnes ayant un diplôme de niveau secondaire II et de 3,5% pour celles ayant un diplôme de niveau tertiaire.

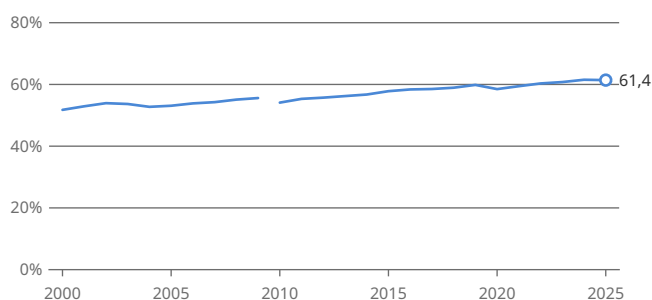
L'évolution des **salaires réels**⁴¹ permet d'illustrer le pouvoir d'achat des salaires: pour ce faire, les salaires nominaux sont corrigés de l'augmentation du niveau des prix. Après trois années consécutives de recul (-0,4% en 2023, -1,9% en 2022 et -0,8% en 2021), le pouvoir d'achat des salaires a renoué avec la croissance en 2024. L'inflation, en nette diminution, combinée à une augmentation des salaires nominaux de 1,8%, a permis une progression des salaires réels de 0,7% pour l'ensemble de l'économie.

Un système économique compatible avec le développement durable doit être capable de procurer à chaque individu un travail qui lui permette de subvenir à ses besoins et de vivre dans la dignité. En 2024, le **taux de pauvreté des actifs occupés** était de 4,3%, ce qui signifie qu'environ 175 000 personnes vivaient au-dessous du seuil de pauvreté, alors même qu'elles exerçaient une activité rémunérée. L'évolution depuis 2014 n'est statistiquement pas significative.



Taux d'activité professionnelle des femmes

Part des femmes actives dans la population résidente permanente de cette tranche d'âges (femmes de 15 à 64 ans), en équivalents plein temps



Le graphique montre, pour chaque année, les valeurs au 2^e trimestre.
2010: Rupture de série temporelle

État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

gr-f-21.02.30.0805.01.01

© OFS 2026

ⁿ Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence, qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui étaient disponibles pour travailler. Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

L'intégration des femmes sur le marché du travail leur donne des possibilités d'assurer leur autonomie financière et de participer à la vie professionnelle. Elle permet également de mieux utiliser le potentiel de main d'œuvre. Le **taux d'activité des femmes** de 15 à 64 ans, exprimé en équivalents plein temps, était de 61,4% au deuxième trimestre 2025. Ce taux a augmenté de 11,2% depuis 2010. On observe une légère différence entre les femmes étrangères et les femmes suisses, le taux d'activité des Suissesses s'avérant inférieur. Le taux d'activité en équivalents plein temps est plus élevé chez les hommes (83,1% au deuxième trimestre 2025) que chez les femmes (61,4%)⁴². Le taux d'activité est plus élevé lorsqu'il n'est pas mesuré en équivalents plein temps, et ce aussi bien chez les femmes (80,8%) que chez les hommes (87,2%)⁴³. La différence est plus marquée pour les femmes que pour les hommes. Cette constatation découle notamment du fait que les femmes travaillent plus fréquemment à temps partiel que les hommes.

L'égalité exige un salaire égal entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale. L'écart salarial entre les sexes peut être en partie expliqué par des facteurs objectifs tels que la formation, la position, l'expérience, etc. Mais ces facteurs objectifs ne suffisent pas pour justifier l'entier de l'écart salarial. La part restante est donc considérée comme inexpliquée. L'indicateur montre la **différence salariale** (pour un équivalent plein temps) dans le secteur privé entre les femmes et les hommes par rapport au salaire mensuel brut des hommes. En 2024, le salaire mensuel brut standardisé médian dans le secteur privé se montait à 6245 francs pour les femmes et à 7025 francs pour les hommes: cela représente une différence de salaire de 11,1%. Cette différence de salaire entre hommes et femmes dans le secteur privé s'est réduite de 48,3% depuis 2000. Fondée sur la moyenne arithmétique^o, l'écart entre les salaires moyens permet quant à lui d'analyser la part expliquée et celle inexpliquée de l'écart⁴⁴. La part inexpliquée de l'écart salarial entre les sexes dans le secteur privé s'élevait à 44,9% (653 francs par mois) pour un écart salarial de 17,5% en 2022⁴⁵.

Le fait que les femmes interrompent plus souvent leur activité professionnelle et travaillent davantage à temps partiel, en premier lieu pour des raisons familiales, tout comme les inégalités sexospécifiques dans le monde du travail, dans l'accès à des carrières professionnelles par exemple ainsi que les écarts salariaux entre femmes et hommes conduisent à des inégalités en termes de rentes de vieillesse. L'**écart de rente entre femmes et hommes** (*gender pension gap*) est défini comme l'écart en pourcentage des rentes moyennes de la prévoyance vieillesse entre les femmes et les hommes à l'âge de la retraite. Le montant moyen des rentes allouées en 2023 atteignait 36 108 francs pour les femmes et 52 488 francs pour les hommes. La rente annuelle totale moyenne des femmes en 2023 était ainsi de 16 379 francs

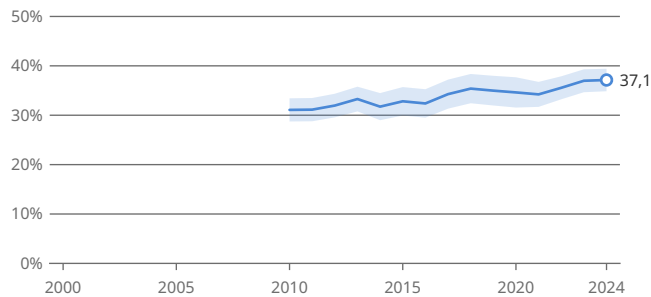
^o Pour des raisons liées à la méthode de mesure, les différences de salaire doivent être calculées en utilisant la moyenne arithmétique et non la valeur médiane, retenue généralement comme valeur de référence dans les études descriptives de l'OFS. Cette analyse des différences (part expliquée et inexpliquée) se base sur le modèle d'Oaxaca, qui consiste à décomposer la différence des salaires moyens.

inférieure à celle des hommes, ce qui correspond à un écart de rente de 31,2%. Ce pourcentage n'a presque pas changé ces dernières années⁴⁶.



Participation des personnes handicapées au marché du travail

Part des personnes actives occupées dans la population résidente handicapée fortement limitée de 15 à 64 ans vivant en ménage privé



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

État des données: 15.04.2026

gr-f-21.02.30.1002.01.01

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2026

La **participation des personnes handicapées au marché du travail** est un enjeu important de l'égalité des chances. Elle permet l'amélioration de leur autonomie financière, la valorisation et le maintien de leurs compétences et favorise leur développement personnel ainsi que leur participation à la société. En 2024, 37,1% des personnes handicapées fortement limitées avaient un emploi. Cette proportion était de 63,6% si l'on considère l'ensemble des personnes avec handicap (personnes avec handicap faiblement ou fortement limitées) et de 83,7% pour les personnes sans handicap. Ces taux n'ont pas évolué de manière significative depuis 2010⁴⁷.

En 2024, 62,0% des **femmes handicapées** avaient un **emploi**. C'est moins que les hommes handicapés (65,7%) ou que les femmes non handicapées (80,4%)⁴⁸. Le taux de chômage des femmes handicapées était de 3,8%, de 4,7% pour les hommes handicapés alors que celui des femmes non handicapées s'élevait à 3,8% et à 3,6% pour les hommes non handicapés en 2024.



ODD 9: Industrie, innovation et infrastructure

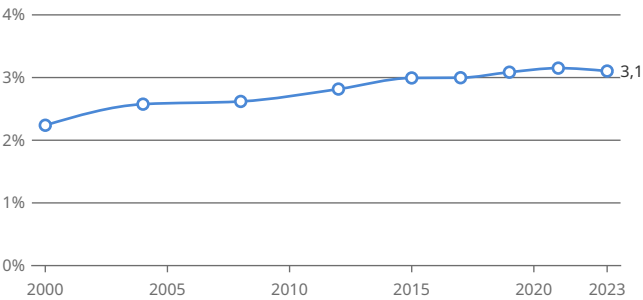
Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
9.1	Embouteillages sur le réseau des routes nationales			
	Distance moyenne jusqu'au prochain arrêt de transport public			
9.2	Effectifs des multinationales suisses dans les pays en développement			
9.4	Intensité matérielle			
9.5	Dépenses affectées à la recherche et au développement			
ODD 9	Nombre de chercheuses et chercheurs			
ODD 9	Publications scientifiques en libre accès			Chapitre 6.2 du rapport national

Innovation

Dépenses affectées à la recherche et au développement

Par rapport au produit intérieur brut



État des données: 15.04.2026
 Source: OFS – Science et technologie

gr-f-21.02.30.0905.01.01
 © OFS 2026

Des **investissements dans la recherche et le développement** contribuent à créer des conditions favorables à l'innovation et, par là même, à l'efficacité économique et à la compétitivité d'un pays. Ils peuvent également contribuer à une transition vers une économie plus efficiente en matière d'utilisation des ressources. En 2023, la Suisse y a consacré environ 26 milliards de francs, ce qui représente environ 3,1% de son produit intérieur brut (PIB). L'indicateur ne fournit aucune indication sur la pertinence de ces dépenses pour le développement durable.

Pour un pays pauvre en ressources naturelles comme la Suisse, il est important d'utiliser au mieux le potentiel de la numérisation afin d'accroître la productivité et de s'affirmer comme un pôle économique et de recherche innovant tourné vers l'avenir. Les **investissements consentis par l'économie privée et l'État dans les technologies de l'information et de la communication (TIC)**⁴⁹ sont passés de 19 154 millions de francs en 2000 à 36 597 millions de francs en 2024 (aux prix de l'année précédente, année de référence 2020), soit un accroissement annuel moyen d'environ 2,7%.

La Suisse occupait en 2025 le premier rang de l'**indice de synthèse de l'innovation**⁵⁰, devant les pays membres de l'UE et les autres pays considérés. Depuis 2020, l'écart entre la Suisse et les pays des rangs 2 à 5 s'est globalement réduit. Au sein de l'UE, la Suède affichait l'indice le plus élevé, devant le Danemark et

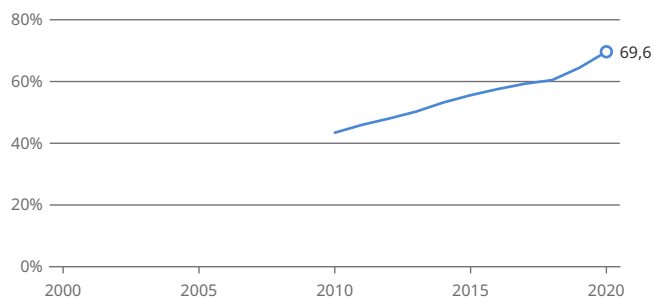
les Pays-Bas. L'indice recense des informations sur les activités d'innovation des entreprises, sur les conditions nécessaires à l'innovation et sur ses effets économiques.

Le développement de la technologie et de la science nécessite des ressources humaines hautement qualifiées, capables de produire les connaissances nouvelles indispensables à l'économie et à la société ainsi qu'à préserver et enrichir le capital humain. En 2023, pour 1000 personnes actives, environ dix personnes travaillaient comme **chercheurs ou chercheuses** (en équivalents plein temps). L'indicateur ne fournit aucune information sur la pertinence des activités de recherche pour le développement durable.



Publications en libre accès

Proportion de publications scientifiques en libre accès



État des données: 15.04.2026
Source: Clarivate Analytics, traitement SEFRI

gr-f-21.02.30.0991.01.01
© OFS 2026

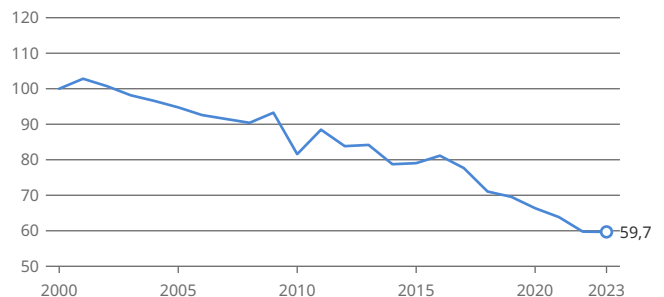
L'Open Access (OA) pratiquée par la Suisse participe à l'accès à l'information de la population aussi bien en Suisse que dans les pays étrangers, indépendamment du revenu et des possibilités de financement. Sur la période 2018–2022 la **proportion de publications scientifiques OA** par rapport aux publications scientifiques totales publiées se montait à 69,6%, ce qui correspond à une augmentation de 41,6% par rapport à la période 2010–2012.

Industrie

Intensité matérielle

Consommation intérieure de matières premières (RMC) par rapport au produit intérieur brut

Indice 2000=100



2023: provisoire

État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Comptabilité environnementale, Comptes nationaux

gr-f-21.02.30.0904.01.01

© OFS 2026

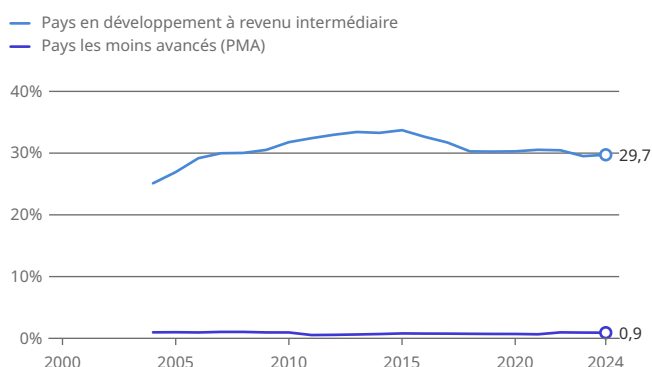
L'**intensité matérielle** correspond au rapport entre la consommation intérieure de matières premières (Raw Material Consumption, RMC) et le produit intérieur brut (PIB). Elle montre donc la quantité de matières premières consommée, en Suisse et à l'étranger, par franc produit par l'économie nationale. Il convient, dans une perspective de développement durable, de garantir la prospérité et le bien-être tout en réduisant la consommation de matières. En 2023, l'intensité matérielle atteignait 169 grammes en équivalent matières premières (EMP^P) par franc produit et présentait une diminution de 39,6% par rapport à 2000. Durant cette période, le PIB réel a crû de 49% alors que la consommation intérieure de matières premières, l'empreinte matérielle, a diminué de 10%. Un découplage absolu a donc eu lieu.

^P Les indicateurs en EMP sont issus de modélisation et comportent une incertitude plus importante que les indicateurs de flux directs.



Effectifs des entreprises¹ suisses dans les pays en développement

Part des employés qui travaillent dans les filiales à l'étranger selon les catégories de pays²



¹ Groupes d'entreprises multinationaux

² Catégories de revenu des pays selon l'OCDE/CAD

État des données: 15.04.2026

Source: Banque nationale suisse

gr-f-21.02.30.0902.01.01

© OFS 2026

Par leurs filiales les entreprises multinationales suisses favorisent le transfert de technologie et de savoir-faire entrepreneurial et peuvent créer des emplois au-delà des frontières de la Suisse, notamment dans les pays en développement. En 2024, 30,6% des **personnes travaillant à l'étranger pour des entreprises multinationales suisses** étaient employés dans des filiales situées dans des pays en développement tandis que 69,4% l'étaient dans des pays à haut revenu. En 2024, parmi les filiales dans les pays en développement, les employés qui travaillaient pour des entreprises suisses étaient majoritairement dans des pays en développement à revenu intermédiaire (29,7%) que dans les pays les moins avancés (0,9%) avec une évolution respectivement de +10,4% et de -3,5% depuis 2004. Cet indicateur ne renseigne pas sur les conséquences sociales et écologiques des activités des entreprises multinationales suisses à l'étranger.

Infrastructure

Les transports de marchandises sont nécessaires au bon fonctionnement de l'économie et à l'approvisionnement de la population, mais ils sont aussi une source de pollution et d'émission de gaz à effet de serre. Il est possible de réduire ces atteintes à l'environnement en augmentant la part des marchandises transportées par le rail. La **répartition modale du transport de marchandises** présente la part du rail dans les transports terrestres de marchandises en Suisse (véhicules routiers et ferroviaires suisses et étrangers). En 2024, 63,1% des prestations de transport dans les transports terrestres ont été assurées par des véhicules routiers, 36,9% par le rail⁵¹. La part de ce dernier est nettement plus importante (70%) dans le transport transalpin de marchandises⁵².

Le bon fonctionnement et la sécurité des routes nationales (autoroutes) relèvent d'une importance économique pour la Suisse. Une sollicitation intensive des infrastructures routières peut engendrer des embouteillages, certains d'entre eux restent toutefois inévitables. Pendant l'année 2024, le **nombre d'heures d'embouteillage dues à une surcharge de trafic** s'est monté à 48 783, ce qui correspond à une augmentation de 15,3% ou de 6465 heures par rapport à l'année précédente.

La **distance moyenne jusqu'au prochain arrêt de transports publics** le plus proche rend compte de l'accessibilité du système de transports publics et montre si les conditions permettant une mobilité respectueuse de l'environnement et aisément accessible à toutes les personnes sont réunies. L'indicateur présente la distance moyenne depuis son domicile jusqu'au prochain arrêt de transports publics, calculée selon le réseau des routes. Il ne tient pas compte d'autres critères de mobilité importants, tels que la fréquence de desserte des arrêts, les correspondances, le prix et la durée du trajet. En 2021, la distance moyenne jusqu'au prochain arrêt de transport public était de 343 mètres, elle se réduisait à 279 mètres en région urbaine et atteignait 518 mètres en région rurale⁵³. Toutes ces distances ont diminué depuis 2011.



ODD 10: Inégalités réduites

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
10.1	Distribution du revenu primaire équivalent (S80/S20)			
10.2	Participation à la vie sociale et politique (pas encore d'indicateur)			Chapitre 4.3 du rapport national
10.3	Victimes de discriminations			Chapitre 4.3 du rapport national
10.4	Distribution du revenu disponible équivalent (S80/S20)			
10.7	Taux de pauvreté selon statut migratoire			Chapitre 4.3 du rapport national
	Taux de chômage selon statut migratoire			
	Taux de première certification du degré secondaire II			
10(a)	Importations en franchises de pays en développement			
10(b)	Aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés			
10(c)	Fonds envoyés par des migrants			Chapitre 4.3 du rapport national

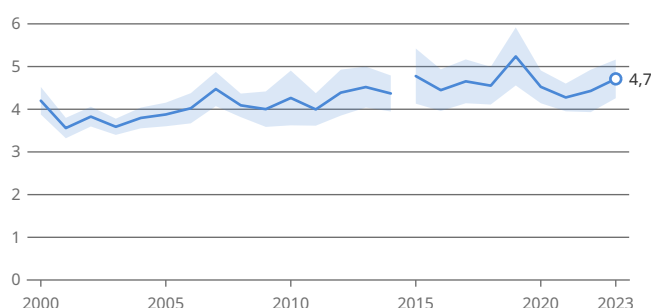
Réduction des inégalités en Suisse et cohésion sociale

La **distribution du revenu disponible équivalent** montre le rapport entre les revenus disponibles les plus hauts (quintile supérieur) et les plus bas (quintile inférieur). Ce rapport illustre l'inégalité des revenus qui demeure après les impôts et les transferts sociaux. Il atteignait 4,7 en 2023. L'évolution depuis 2015 n'est statistiquement pas significative.

La **distribution du revenu primaire équivalent** présente le même rapport avant les transferts obligatoires de l'État. Il atteignait un facteur 7,4 en 2023, et n'a pas changé de manière significative depuis 2015. La combinaison de ces deux indicateurs renseigne sur l'importance des transferts obligatoires dans la réduction des inégalités de revenu que génèrent le marché du travail et celui des capitaux. Ces deux indicateurs concernent uniquement la distribution du revenu et pas celle de la fortune.

Distribution du revenu disponible équivalent (S80/S20¹)

Personnes vivant dans des ménages d'actifs



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

¹ Rapport entre les revenus des 20% les plus riches et ceux des 20% les plus pauvres 2015: rupture de série temporelle due à des adaptations méthodologiques

État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20

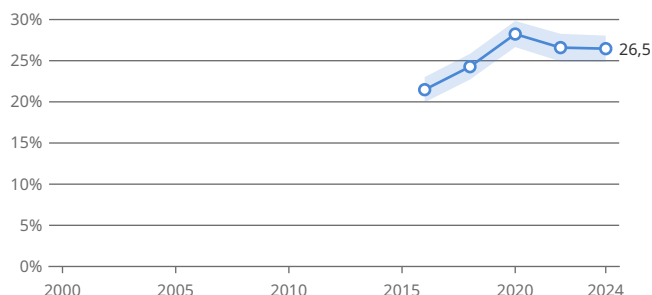
gr-f-21.02.30.1004.01.01

© OFS 2026



Victimes de discriminations

Part des personnes interrogées ayant été victimes de discriminations (autoévaluation)



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

État des données: 15.04.2026

gr-f-21.02.30.1691.01.01

Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

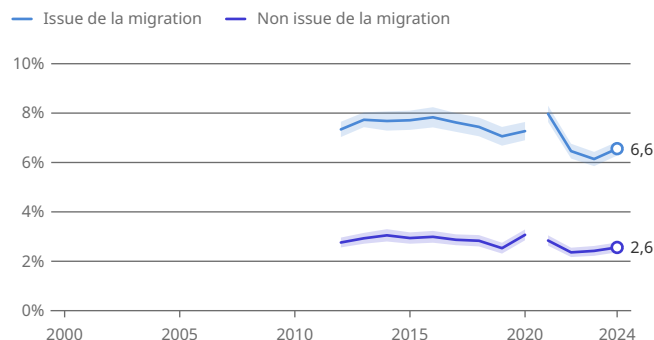
© OFS 2026

En 2024, 26,5% de la population s'estimait être **victime de discriminations**. Cette part a augmenté de 23,2% depuis 2016. Cet indicateur montre la part des personnes ayant été victimes de discriminations au cours des cinq dernières années en raison de leur appartenance à un groupe. Les données reposent sur des auto-évaluations. Elles ne correspondent pas aux cas de discriminations vécus recensés dans des centres de conseil ou de signalement (incidents manifestes, sans condamnation) ou sanctionnés. En 2024, les femmes s'estimaient plus souvent être victime de discrimination (28,9%) que les hommes (24,0%). Une personne sur cinq (21,1%) parmi la population non issue de la migration déclarait avoir été victime de discrimination en 2024. Cette proportion était 1,6 fois plus élevée parmi la population issue de la migration (34,2%)⁵⁴.

Intégration

Taux de chômage au sens du BIT selon le statut migratoire

Part des personnes au chômage au sein de la population active de 15 à 74 ans



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

2021: rupture de série temporelle

État des données: 15.04.2026

gr-f-21.02.30.1007.02.01

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

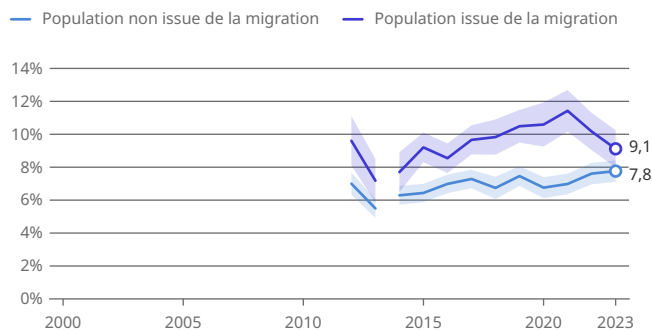
© OFS 2026

L'exercice d'une activité rémunérée est indispensable pour pouvoir gagner sa vie de manière autonome. C'est aussi un important facteur de participation à la vie économique, sociale et culturelle et donc d'intégration. Le **taux de chômage au sens du BIT** n'a pas changé de manière significative en Suisse entre 2012 et 2020, quel que soit le statut migratoire. En 2024, il est toutefois en moyenne près de 2,5 fois plus élevé **chez les personnes issues de la migration** (6,6%) que chez celles non issues de la migration (2,6%), l'écart entre les deux groupes a diminué de 22,0% pour la période entre 2021 et 2024. Parmi les personnes issues de la migration, celles de la première génération tendent à être davantage touchées par le chômage que les générations suivantes.



Taux de pauvreté selon le statut migratoire

Taux de pauvreté de la population résidente permanente de 16 ans ou plus



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

2014: rupture de série temporelle

État des données: 15.04.2026 gr-f-21.02.30.1007.01.01
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie © OFS 2026 (SILC)

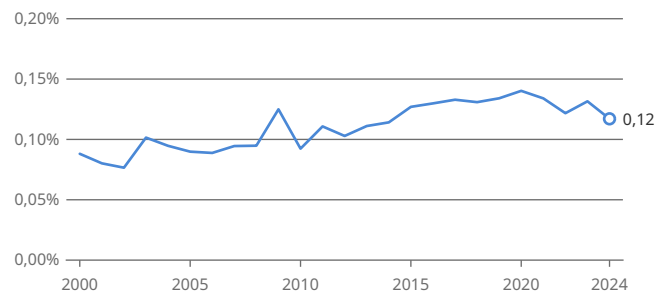
L'exclusion de la vie active est une des principales causes de pauvreté. En Suisse, en 2023, le **taux de pauvreté** de la population de 16 ans ou plus s'élevait à 8,1%. Ce taux était plus élevé parmi la **population issue de la migration** que chez les **personnes non issues de la migration** (9,1% contre 7,8%). L'évolution de l'écart entre les deux groupes de population depuis 2014 ne montre pas de changement statistiquement significatif.

Les jeunes qui n'ont pas de formation post-obligatoire (certificat du degré secondaire II) constituent un groupe à risque dans la mesure où les emplois précaires et le chômage rendent leur intégration dans la société plus difficile. L'origine d'une personne peut marquer ses chances de manière déterminante. En 2023, 92,1% des **jeunes suisses nés en Suisse** avaient acquis une **certification du degré secondaire II** jusqu'à l'âge de 25 ans contre 86,7% des **jeunes étrangers nés à l'étranger**. L'écart entre les deux groupes a diminué de 68,6% depuis 2017.

Réduction des inégalités entre pays

Aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés

Par rapport au revenu national brut (RNB)



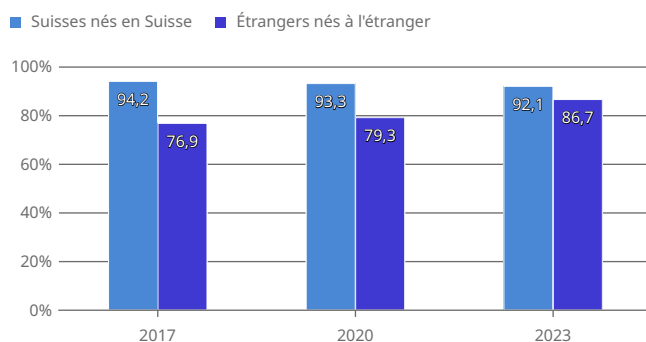
État des données: 15.04.2026 gr-f-21.02.30.1091.01.01
Source: DDC, OFS – Comptes nationaux © OFS 2026



Taux de première certification du degré sec. II

Part des jeunes qui ont obtenu une première certification jusqu'à l'âge de 25 ans

en % de la population de référence du même âge



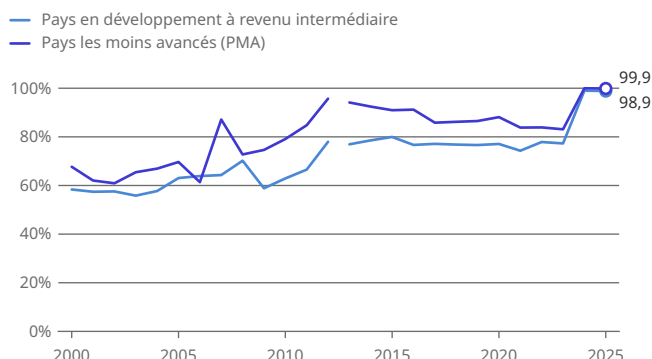
État des données: 15.04.2026 gr-f-21.02.30.0404.01.01
Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) © OFS 2026

L'**aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés** (PMA) représente la part de l'aide publique au développement (APD) attribuée aux pays de cette catégorie, définie par les Nations Unies. Ces pays ont de faibles niveaux de revenus et sont confrontés à de graves obstacles structurels au développement durable. La communauté internationale a reconnu la nécessité de leur apporter un appui particulier. L'APD destinée aux PMA a atteint 0,12% du revenu national brut (RNB) en 2024. Cette part a augmenté de 50,9% depuis 2000. Elle s'élevait à 24% de l'APD totale en 2024, pour un montant 968,6 millions de francs.



Importations en franchise des pays en développement

Part des importations exemptes de droits de douane dans la valeur totale des importations selon les catégories de revenu des pays¹



¹ Catégories de revenu des pays selon l'OCDE/CAD
2012: rupture de série temporelle due à des adaptations méthodologiques; 2025: provisoire

État des données: 15.04.2026

Source: OFDF – Statistique du commerce extérieur

gr-f-21.02.30.1090.01.01

© OFS 2026

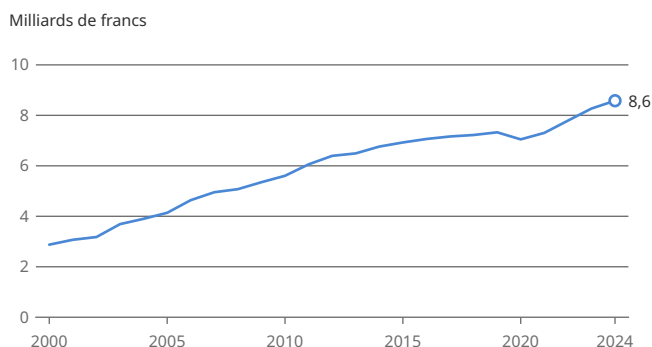
Les **importations en franchise des pays en développement** indiquent dans quelle mesure la Suisse veille à une ouverture équitable de son marché intérieur pour ces pays. Les franchises (exemptions des droits de douane) ou des droits de douane bas accordés aux économies les plus vulnérables peuvent soutenir le développement économique de ces pays. En 2025, 99,9% des marchandises importées depuis les PMA ont bénéficié de la franchise douanière, soit 2,0% de plus qu'en 2013. Cet indicateur ne renseigne toutefois pas sur le volume de marchandises importées ni sur les effets sociaux et écologiques en Suisse ou à l'étranger de l'ouverture des marchés et des régimes préférentiels accordés. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les produits industriels ne sont plus soumis à des droits de douane à l'importation en Suisse, quelle que soit leur pays de provenance.

Les **fonds envoyés par des migrants** dans leur pays d'origine représentent une importante contribution à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie. La somme des fonds envoyés dans leur pays d'origine par des personnes immigrées vivant et travaillant en Suisse a atteint 8,6 milliards en 2024, une augmentation de 170,0% depuis 2000. Parmi les raisons à l'origine de la progression observée, dans un contexte de taux d'emploi relativement stable, on trouve l'augmentation du nombre de migrants ainsi que l'augmentation des salaires. Selon les chiffres de la Banque nationale suisse, plus de deux-tiers de ces fonds sont envoyés dans des pays européens.



Fonds envoyés par des migrants

Somme des fonds envoyés par des migrants travaillant en Suisse dans leur pays d'origine



État des données: 15.04.2026

Source: Banque nationale suisse

gr-f-21.02.30.1092.01.01

© OFS 2026



ODD 11: Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
11.1	Coûts du logement			Chapitre 4.3 du rapport national
11.2	Utilisation autonome des transports publics par les personnes handicapées			
11.3	Zones à bâtir			
11.4	Mitage du paysage			
11.5/11.b	Dommages causés par des événements naturels			Chapitre 4.2 du rapport national
11.6	Pollution sonore due au trafic			
11.7	Lieux de détente dans l'espace urbain			
11.a	Diversité et disparité des territoires (pas encore d'indicateur)			Chapitre 4.3 du rapport national
ODD 11	Répartition modale du transport de personnes			

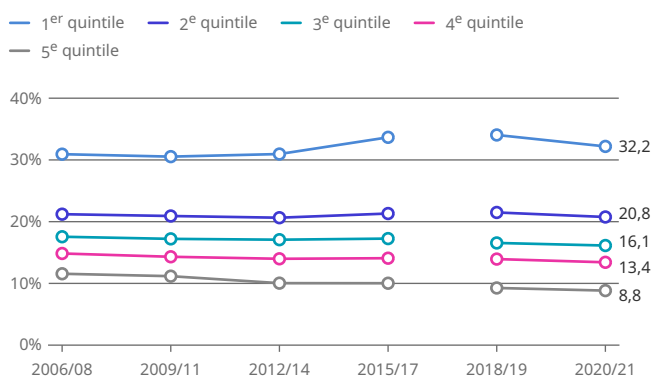
* En raison de la forte variabilité l'indicateur ne peut pas être évalué.

Logement et habitat



Coûts du logement

Part des coûts du logement (charges comprises) dans les revenus bruts des ménages, par classe de revenus (quintiles)



1^{er} quintile: revenus les plus faibles; 5^e quintile: revenus les plus élevés
2015: rupture de série temporelle due à des adaptations méthodologiques

État des données: 15.04.2026 gr-f-21.02.30.1101.01.01
Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) © OFS 2026

Le logement fait partie des besoins fondamentaux. Son coût a une incidence sur la quantité d'argent disponible pour la satisfaction d'autres besoins, ceci en particulier pour les ménages ayant de bas revenus. Pour la période 2020–2021, les **coûts du logement** impactaient 3,6 fois plus le budget des ménages des 20% les plus pauvres (1^{er} quintile) que celui des 20% les plus riches (5^e quintile). On n'observait pas de changement statistiquement significatif depuis la période 2015/2017.

Les loyers en Suisse sont à la hausse depuis 2017. C'est ce que montre l'**indice des loyers** qui mesure l'évolution des loyers nets des logements loués de manière permanente à des fins d'habitation en Suisse. Cet indice était de 109,9 en 2025 (base décembre 2020 = 100)⁵⁵.

Les espaces verts urbains procurent des lieux calmes et de détente à proximité des habitations, ce qui contribue à la qualité de vie. De plus, ils constituent des habitats pour les animaux et la flore et contribuent ainsi à la biodiversité. En 2018, les **lieux de détente dans les espaces urbains** constituaient 38,3% des surfaces d'habitat et d'infrastructure. Cette part a augmenté de 11,2% durant les derniers 30 ans.

La **pollution sonore due au trafic** impacte négativement la santé et la qualité de vie. En 2023, 35,6% de la population se déclarait être plutôt dérangée ou très dérangée par le bruit de la circulation routière à son domicile, ce qui correspond à une augmentation de 57,3% depuis 2011.

Utilisation du territoire

Le **mitage du paysage** désigne l'implantation d'édifices dispersés dans un espace non construit. Le fait de limiter cette dernière permet notamment de préserver les sols et de réduire l'impact et le coût des infrastructures. Un paysage est considéré comme d'autant plus morcelé que la surface bâtie est importante, que les surfaces d'habitat et d'infrastructure sont dispersées et qu'elles sont peu utilisées. L'indice de mitage reflète ces aspects et montre que, dans l'ensemble de la Suisse, le mitage a augmenté entre 1970 et 2018 et qu'il diminue à nouveau depuis 2019. Ce recul montre que l'utilisation s'est intensifiée dans les zones déjà urbanisées et que l'extension des surfaces d'habitat et d'infrastructure a été freinée⁵⁶.

Une augmentation de la **densité de population et d'emplois** dans les **zones à bâtir** permet de limiter l'utilisation du sol. En 2022, la densité d'habitants et d'emplois dans les zones à bâtir était de 70,6 habitants et emplois équivalent plein temps par hectare, représentant une augmentation de 6,7% par rapport à 2012.

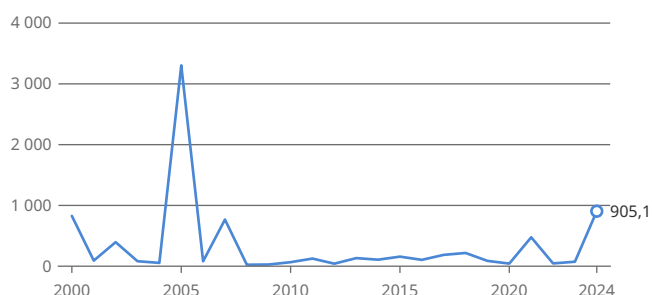
Dangers naturels



Dommages causés par des événements naturels

Crues, laves torrentielles, glissements de terrain, chutes de pierres et éboulements

Millions de francs (à prix constants)



État des données: 15.04.2026

Source: Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage

gr-f-21.02.30.1105.01.01

© OFS 2026

Les événements naturels tels que les crues, les laves torrentielles, les glissements de terrain, les chutes de pierres et les éboulements peuvent causer d'importants dommages aux biens, aux personnes et à l'environnement et affecter la sécurité des établissements humains. L'ampleur des dégâts causés par des phénomènes naturels dépend de l'utilisation de l'espace bâti ainsi que de l'intensité et de l'étendue géographique des phénomènes naturels. En 2024, les **dommages causés par les événements naturels** s'élevaient à 905,1 millions de francs. La somme cumulée des dommages depuis 2000 atteint 8,4 milliards de francs. Durant cette période, les crues et les laves torrentielles ont causé pour 7,8 milliards de francs de dégâts, contre environ 623 millions de francs pour les glissements de terrain, les chutes de pierres et les éboulements (chiffres corrigés de l'inflation).

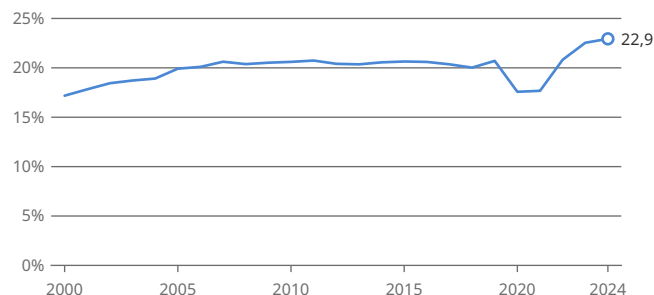
Les **événements naturels** provoquent également des **décès**. En 2024, 17 personnes sont décédées à la suite d'un événement naturel, pour un total de 112 personnes depuis 2000. L'indicateur ne considère que les décès dans lesquels les personnes concernées ne se sont pas exposées consciemment ou intentionnellement à un danger manifeste. Tout comme pour les dommages causés par les événements naturels, l'indicateur sur les décès causés par des événements naturels ne peut pas être qualifié en raison du caractère erratique du phénomène observé.

Mobilité

Répartition modale du transport de personnes

Part des transports publics dans les transports motorisés de personnes sur la route et le rail

Pour cent des personnes-kilomètres



État des données: 15.04.2026

Source: OFS - PV-L, TP

gr-f-21.02.10.01.01

© OFS 2026

La mobilité est un besoin fondamental des individus et une condition importante au bon fonctionnement de l'économie. La mobilité est souvent associée au bruit, à l'émission de polluants atmosphériques dangereux pour la santé et de gaz à effet de serre. Le choix des moyens de transport est un élément déterminant du développement durable: les transports publics et la mobilité douce sont plus respectueux de l'environnement, plus favorables à la santé et généralement plus économiques que la voiture. L'indicateur **répartition modale du transport de personnes** présente la part des transports publics dans les transports motorisés de personnes sur la route et le rail. En 2024, la part des transports publics dans les transports motorisés de personnes sur la route et le rail était de 22,9% des personnes-kilomètres, avec une augmentation de 26,8% depuis 2000.

La distance, la desserte ou encore le prix ne constituent pas les uniques obstacles à l'utilisation des transports publics, ils doivent de plus être accessibles par tous. Le principe du «Ne laisser personne pour compte» réclame une **utilisation autonome des transports publics par les personnes handicapées**. En 2022, 72,4% des personnes handicapées fortement limitées jugeait pouvoir utiliser les transports publics sans aide et sans difficulté. Ce pourcentage n'a pas évolué de manière statistiquement significative depuis 2007.



ODD 12: Consommation et production responsables

Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
12.2(a)	Empreinte matérielle par personne			Chapitre 4.1 du rapport national
12.2(b)	Empreinte gaz à effet de serre de l'alimentation par personne			Chapitre 4.1 du rapport national
12.3	Gaspillage alimentaire (pas encore d'indicateur)			Chapitre 4.1 du rapport national
12.4	Produits chimiques dangereux			Chapitre 4.1 du rapport national
12.5	Taux de récupération des déchets			
	Production totale de déchets			
12.6	Conduite responsable des entreprises (pas encore d'indicateur)			Chapitre 4.1 du rapport national
12.8	Comportements environnementaux au quotidien			Chapitre 4.1 du rapport national
12.c	Allègements fiscaux sur huiles minérales			Chapitre 4.1 du rapport national
ODD 12	Empreinte gaz à effet de serre			Chapitre 4.2 du rapport national
ODD 12	Emplois dans le secteur environnemental			

Ressources

La consommation et la production durables visent à «faire plus et mieux avec moins», accroissant les gains socioéconomiques nets tirés des activités économiques en réduisant l'utilisation des ressources, la dégradation et la pollution tout au long du cycle de vie, tout en améliorant la qualité de la vie.

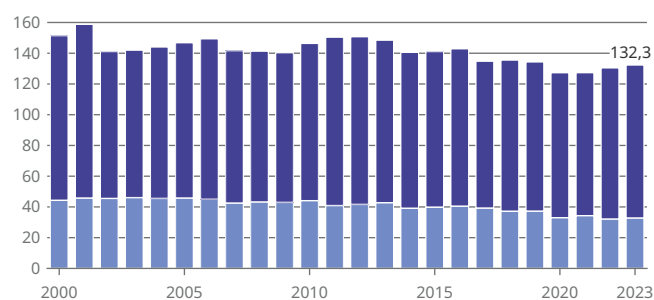
Le développement durable ne s'arrête pas aux frontières. Dans un monde globalisé, nos modes de production et de consommation et les décisions prises en Suisse ont des impacts sur les autres pays. Ces impacts sont communément appelés effets de débordement ou effets spillover.

Empreinte gaz à effet de serre

Émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation de biens et de services en Suisse

Millions de tonnes éq.-CO₂

■ Émissions intérieures ■ Émissions liées aux importations



État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Comptabilité environnementale

gr-f-21.02.30.1291.01.01

© OFS 2026

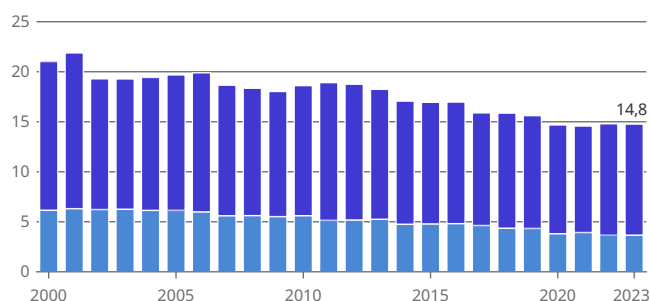
Dans une économie globalisée, il est nécessaire de tenir compte des gaz émis sur le territoire suisse et de ceux émis à l'étranger pour produire des biens et des services destinés à la Suisse. **L'empreinte gaz à effet de serre** présente la quantité de gaz à effet de serre émis en Suisse et à l'étranger pour satisfaire la demande finale de biens et de services en Suisse. En 2023, l'empreinte gaz à effet de serre de la Suisse s'élevait à environ 132 millions de tonnes d'équivalent CO₂, dont 75% ont été émis à l'étranger. L'empreinte gaz à effet de serre a diminué de 13,6% entre 2000 et 2023.

Empreinte gaz à effet de serre par personne

Émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation de biens et de services en Suisse

Tonnes éq.-CO₂

■ Émissions intérieures ■ Émissions liées aux importations



État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Comptabilité environnementale, STATPOP

gr-f-21.02.30.1291.01.02

© OFS 2026

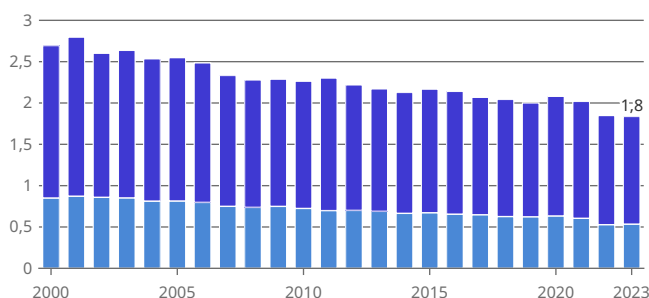
L'empreinte gaz à effet de serre par personne a diminué de presque 30% entre 2000 et 2023, passant de 21 à près de 15 tonnes d'équivalent CO₂. Comme la population a augmenté de 24% durant la même période, il y a un découplage absolu entre l'évolution de l'empreinte gaz à effet de serre en termes absolus de la Suisse et la croissance de la population.

Empreinte gaz à effet de serre de l'alimentation par personne

Émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation de produits alimentaires en Suisse

Tonnes éq.-CO₂

■ Émissions intérieures ■ Émissions liées aux importations



État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Comptabilité environnementale

gr-f-21.02.30.1202.02.03

© OFS 2026

En 2023, **l'alimentation** était responsable d'environ un cinquième de **l'empreinte gaz à effet de serre** des ménages, plus de deux tiers de cette part ont été générés à l'étranger (71%). Depuis 2000, l'empreinte gaz à effet de serre de l'alimentation des ménages par personne a diminué et s'élevait à 1,8 tonne équivalents-CO₂ en 2023. Durant cette période, il y a eu un découplage absolu entre l'évolution de l'empreinte de gaz à effet de serre de l'alimentation en termes absolus (qui a diminué de 15%) et la croissance de la population (qui a augmenté de 24%). Par rapport à l'objectif 12.2(b) qui demande une diminution d'un quart de la valeur de l'empreinte de 2020 d'ici à 2030, cela correspond, en 2023, à une adéquation de 156,1% au chemin théorique pour atteindre l'objectif⁹.

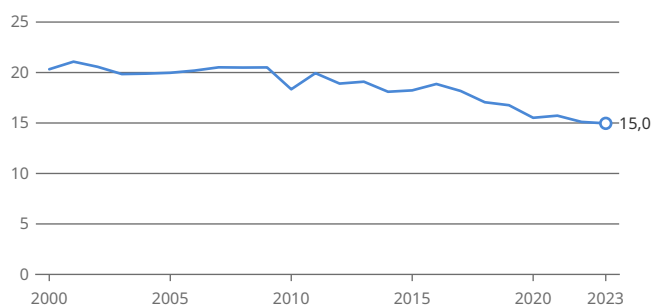
⁹ Dans le cas d'un objectif quantifié et daté, l'adéquation au chemin théorique doit être d'au moins 97% pour que l'évolution de l'indicateur puisse être jugée positive.



Empreinte matérielle par personne

Consommation intérieure de matière première (RMC) par personne¹

Tonnes par personne



¹ Population résidente permanente à la fin de l'année
2023: provisoire

État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Comptabilité environnementale, ESPOP, STATPOP

gr-f-21.02.30.1202.01.01

© OFS 2026

Plus on produit de biens et écoule de matières, plus la pression sur les ressources naturelles est importante. La participation de la Suisse au commerce mondial a pour effet qu'une partie de la consommation de ressources induite par la demande intérieure finale de biens et de services a lieu à l'étranger. **L'empreinte matérielle (RMC) par personne** mesure la consommation intérieure moyenne par habitant en matières premières. Elle a baissé d'environ 5,4 tonnes (–26,1%) entre 2000 et 2023 et s'élevait à 15,0 tonnes par personne en 2023. Si l'empreinte matérielle par personne a diminué, c'est que la population a augmenté depuis l'an 2000, alors que l'empreinte matérielle en termes absolus a diminué de 10,0% pendant la période considérée. On observe donc un découplage absolu entre la consommation intérieure de matières premières et la croissance de la population.

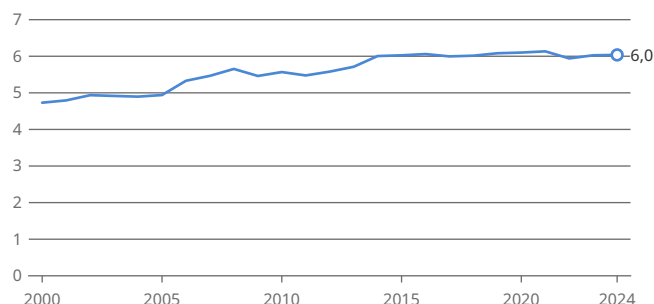
Le secteur environnemental en Suisse regroupe les activités qui produisent des biens ou des services destinés à protéger l'environnement (par exemple le traitement des déchets) ou à préserver les ressources naturelles (par exemple la production d'énergie renouvelable). Entre 2000 et 2022, les **emplois dans le secteur environnemental** ont plus que doublé. Leur part est passée de 2,3% à 4% de l'emploi total. L'évolution observée résulte surtout des activités liées aux mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment et à la production d'énergie renouvelable.

Consommation

Production totale de déchets urbains

Recyclage inclus

Millions de tonnes



Depuis 2004, sans les déchets importés

État des données: 15.04.2026

Source: OFEV – Statistiques des déchets

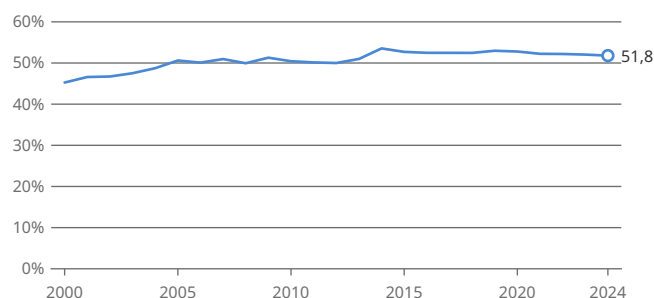
gr-f-21.02.30.1205.02.01

© OFS 2026

Éviter ou diminuer la production de déchets permet de limiter la consommation de ressources et de minimiser les charges sur l'environnement au moment de leur traitement. En 2024, quelque 6,0 millions de tonnes de **déchets urbains**, y compris les déchets collectés séparément, ont été produits en Suisse. La masse a augmenté de 18,7% depuis 2004. Il a été produit 664 kg de **déchets urbains par personne** en 2024, soit 5 kg de plus qu'en 2004.⁵⁷

Taux de récupération des déchets urbains

Part des déchets récupérés séparément par rapport à la quantité totale de déchets urbains produits



Depuis 2004, sans les déchets importés

État des données: 15.04.2026

Source: OFEV – Statistiques des déchets

gr-f-21.02.30.1205.01.01

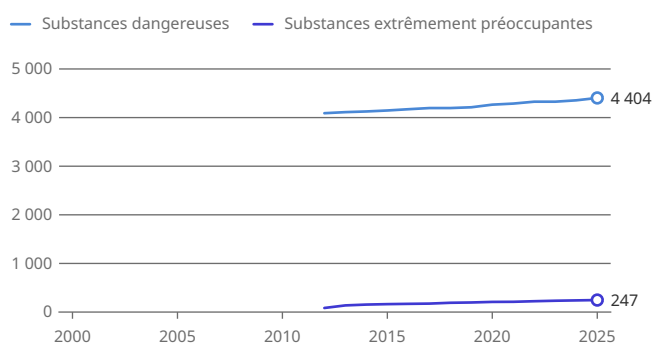
© OFS 2026

Une partie des déchets urbains produits est collectée séparément en vue de son recyclage ou de sa valorisation. Ces collectes permettent de valoriser les déchets et de traiter séparément ceux contenant des composants toxiques. Le verre, le papier et le carton, le PET, les canettes d'aluminium, l'aluminium de ménage, les boîtes en fer blanc, les textiles, les piles, les déchets électroniques ou les matières végétales font partie des fractions collectées séparément. Le **taux de récupération des déchets urbains** a augmenté de 15,7% depuis 2000 pour atteindre 51,8% du total des déchets urbains produits en 2024.



Produits chimiques dangereux

Nombre de substances répertoriées dans l'ordonnance sur les produits chimiques (nombre cumulé)



État des données: 15.04.2026
Source: OFSP

gr-f-21.02.30.1204.01.01
© OFS 2026

En 2025, **4 404 substances considérées comme dangereuses** et **247 considérées comme extrêmement préoccupantes** pour l'être humain ou l'environnement étaient répertoriées au sens de l'ordonnance sur les produits chimiques. Cela correspond à une augmentation respectivement de 6,1% et 92,0% depuis 2012. Dans l'optique du développement durable, une extension de la liste des substances dangereuses et extrêmement préoccupantes répertoriées, qui reflète une amélioration des connaissances sur la dangerosité des produits chimiques, est considérée comme positive. En effet, connaître ces substances est un prérequis pour pouvoir prendre des mesures de réduction des risques et protéger la santé de la population et de l'environnement contre les effets nocifs de ces substances. À plus long terme, il convient de viser une stabilisation, c'est-à-dire de développer et fabriquer des produits chimiques qui ne présentent pas de telles propriétés dangereuses.

Les activités humaines génèrent des déchets et des émissions dans l'air, dans le sol et dans les eaux. Plus les rejets sont importants, plus leurs effets sur l'environnement sont grands. Certains déchets, en raison de leur composition et de leurs propriétés biologiques ou physico-chimiques, exigent d'être éliminés selon des mesures techniques et organisationnelles particulières et sont définis en tant que **déchets spéciaux**⁵⁸. Près de 1,9 million de tonnes de déchets spéciaux ont été produits en Suisse en 2024, dont 73% ont été valorisés, traités, incinérés ou mis en décharge dans le pays et 27% ont été exportés⁵⁹.

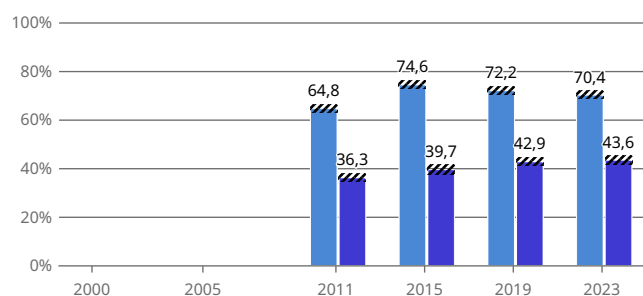
Les procédés de combustion de certains établissements industriels, peuvent provoquer des **émissions de benzène**⁶⁰ dans l'air. Ce dernier est susceptible d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine. En 2023, les établissements soumis à notification ont rejeté environ 15,2 tonnes de benzène dans l'air. Ce volume reste largement inchangé sur les cinq dernières années, mais a diminué de deux tiers depuis 2007.

Comportements environnementaux au quotidien

Part de la population qui déclare adopter toujours ou souvent des comportements respectueux de l'environnement



■ Prise en compte de la consommation d'énergie à l'achat de petits appareils électriques
■ Consommation d'aliments issus de l'agriculture biologique
▨ Intervalle de confiance (95%)



2019: rupture de série en raison d'un changement de méthode

État des données: 15.04.2026
Source: OFS – Enquêtes Omnibus 2011, 2015, 2019 et 2023

gr-f-21.02.30.1208.01.01
© OFS 2026

Une augmentation de la part de la population qui déclare adopter souvent ou toujours des **comportements respectueux de l'environnement** en matière d'achat d'appareils électriques ou de denrées alimentaires va en direction du développement durable.

En 2023, 70,4% de la population déclarait avoir toujours ou presque toujours tenu compte de la **consommation d'électricité des petits appareils électriques ou d'éclairage lors de leur achat**. Cette part est proche de celle obtenue en 2019. Une augmentation avait par contre été observée entre 2011 et 2015, cette part étant alors passée de 64,8% à 74,6%. La **consommation d'aliments issus de l'agriculture biologique** s'arrête quant à elle de croître: la part des personnes qui déclaraient acheter toujours ou souvent des produits bio n'était pas significativement plus élevée en 2023 (43,6%) qu'en 2019 (42,9%).

Une population bien au fait et consciente de l'impact de ses modes de consommation sur l'environnement et la société est susceptible d'adopter des comportements plus respectueux de l'environnement. En 2023, 26,5% de la population jugeait la **diminution des stocks de matières premières** comme très dangereuse pour l'être humain et l'environnement, et 51,1% la considérait comme plutôt dangereuse⁶¹.

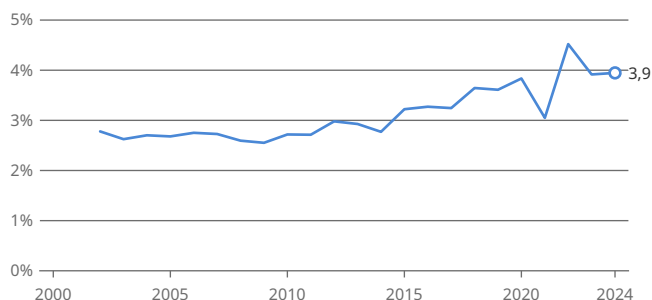
Se loger de manière convenable est un droit fondamental qui a néanmoins un impact environnemental avéré en termes de consommation de surface au sol, de matériaux de construction

ou encore d'énergie pour le chauffage. La **surface habitable moyenne par habitant**⁶² a augmenté, passant de 44 m² en 2000 à 47 m² en 2024. Cette évolution ne découle toutefois pas uniquement d'une augmentation des besoins de confort. Elle s'explique aussi par l'évolution de la structure des ménages et notamment par une diminution de la taille moyenne des ménages⁶³.



Allégements fiscaux sur les huiles minérales

Part des remboursements dans les recettes nettes de l'impôt sur les huiles minérales



État des données: 15.04.2026

gr-f-21.02.30.1292.01.01

Source: Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

© OFS 2026

Les incitations financières, comme les subventions par exemple, peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement. Les **allégements fiscaux sur les huiles minérales** qui sont remboursées à certaines entreprises en raison de la nature de leurs activités en font partie. Les exploitants d'un domaine agricole, les exploitants forestiers, les pêcheurs professionnels, les entreprises d'extractions de pierre de taille naturelle, les exploitants de dameuses de pistes ainsi que les entreprises de transport public concessionnaires font partie des bénéficiaires de ces allégements. La part des remboursements aux entreprises dans les recettes nettes de l'impôt sur les huiles minérales s'élevait à 3,9% en 2024, ce qui correspond à une augmentation de 52,7% depuis 2002.

Les **recettes nettes tirées de l'impôt sur les huiles minérales** ont diminué, passant de 4,8 à 4,3 milliards de francs entre 2002 et 2024⁶⁴. L'utilisation de véhicules plus performants, l'absence de compensation en lien avec l'encouragement de carburants renouvelables et le recul du tourisme à la pompe sont en partie à l'origine de cette diminution. Au contraire, les remboursements pour les exonérations d'impôts sont en augmentation (nouvelle exonération de l'impôt pour les dameuses de pistes, p. ex.).

La **quantité d'huiles minérales imposée et remboursée** aux entreprises bénéficiaires d'allégements fiscaux s'élevait à 284 854 millions de litres en 2024⁶⁵, pour un montant remboursé de 170,4 millions de francs. Ce volume était partagé pour 41% par les exploitants d'un domaine agricole, les exploitants forestiers, les pêcheurs professionnels et les entreprises d'extractions de pierre de taille naturelle, et pour 51% par les entreprises de transport public concessionnaires. Les 8% restants concernaient entre autres l'utilisation de carburant par les dameuses de pistes.



ODD 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
13.1	Risques liés au climat (pas encore d'indicateur)			Chapitre 4.2 du rapport national
13.2	Émissions de gaz à effet de serre		 	Chapitre 4.2 du rapport national
13.3	Appréciation des dangers liés aux changements climatiques			Chapitre 4.2 du rapport national

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

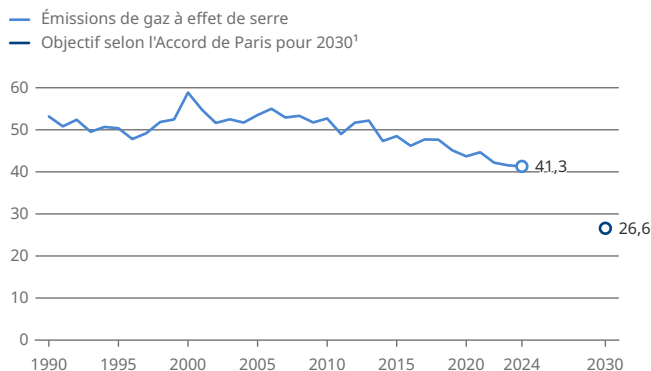


Émissions de gaz à effet de serre

Émissions de gaz à effet de serre tenant compte du bilan des gaz à effet de serre lié à l'utilisation des terres



Millions de tonnes équ.-CO₂



¹ Pour l'examen de la réalisation de l'objectif, les attestations internationales seront prises en compte.

État des données: 15.04.2026

Source: OFEV – Inventaire des émissions de gaz à effet de serre

gr-f-21.02.30.1302.01.01

© OFS 2026

L'effet de serre est un phénomène naturel en soi, mais dont l'équilibre est dérangé par des gaz à effet de serre produits par l'homme, notamment par le biais de la combustion de carburants et de combustibles fossiles, de processus industriels et de l'agriculture. Les **émissions de gaz à effet de serre**, mesurées en millions de tonnes d'équivalent CO₂, et tenant compte du bilan de gaz à effet de serre lié à l'utilisation des terres, qui peut être

positif ou négatif, ont passé de 53,2 millions de tonnes en 1990 à 41,3 millions de tonnes en 2024. Par rapport à la valeur cible de l'objectif 13.2 pour 2030 (–50% par rapport à 1990), cela correspond, en 2023, à une adéquation de 61,8% au chemin théorique pour atteindre l'objectif⁶.

Les **émissions de gaz à effet de serre** ont évolué diversement **selon les secteurs définis dans l'ordonnance sur le CO₂**. Dans le secteur du bâtiment (ménages et services), les émissions se sont élevées en 2024 à 8,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit 47,2% de moins qu'en 1990. Les émissions ont également baissé dans le secteur industriel (y c. l'incinération des ordures). En 2024, elles ont atteint 8,8 millions de tonnes, soit 32,6% de moins qu'en 1990. Dans le secteur des transports (sans le trafic aérien international), les émissions étaient, avec 13,4 millions de tonnes en 2024, en baisse de 9,9% par rapport à 1990. Le **reste des émissions** totalisaient environ 8,9 millions de tonnes en 2024, parmi lesquelles 6,6 millions de tonnes provenaient de l'agriculture, 1,2 million de tonnes étaient dues aux gaz synthétiques et 1,1 million de tonnes aux déchets. Au total, ce type d'émissions a baissé de 13,4% par rapport à 1990⁶⁶.

⁶ Le secteur de l'utilisation des terres recense les flux de gaz à effet de serre liés à l'utilisation des sols ou résultant de leur changement d'affectation (p. ex. construction d'habitations sur des surfaces anciennement cultivées). Contrairement aux autres secteurs, qui ne font que générer des émissions, la quantité de carbone contenue dans la végétation et les sols peut augmenter ou diminuer. Ainsi, le dioxyde de carbone (CO₂) est retiré de l'atmosphère ou y est ajouté.

⁶⁶ Dans le cas d'un objectif quantifié et daté, l'adéquation au chemin théorique doit être d'au moins 97% pour que l'évolution de l'indicateur puisse être jugée positive.

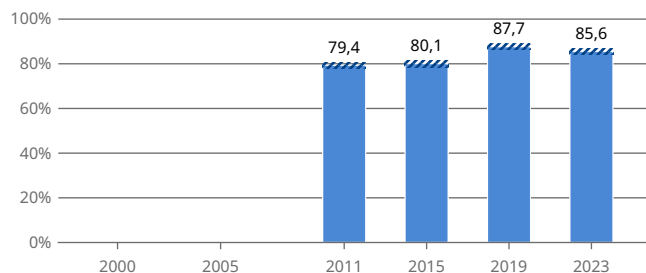
Adaptation et réduction des risques



Appréciation des dangers liés aux changements climatiques

Part de la population qui perçoit le réchauffement global dû aux changements climatiques comme très dangereux ou plutôt dangereux

Intervalles de confiance (95%)



2019: rupture de série en raison d'un changement de méthode

État des données: 15.04.2026

gr-f-21.02.30.1303.01.01

Source: OFS – Enquêtes Omnibus 2011, 2015, 2019 et 2023

© OFS 2026

Par leur consommation, les pays industrialisés contribuent aux changements climatiques. Une population bien informée et consciente de l'impact de ses actions est susceptible d'adopter des comportements plus respectueux de l'environnement. La **part de la population jugeant les changements climatiques comme étant très dangereux** ou plutôt dangereux pour l'être humain et l'environnement s'élevait à 85,6% en 2023.

Depuis 1960, les **glaciers**⁶⁷ suisses ont perdu près de la moitié de leur **volume**, qui est estimé pour 2025 à environ 45 km³. Le recul a été particulièrement marqué en 2022 et 2023, avec des pertes de volume de plus de 4% par rapport aux années précédentes respectives.

On constate des tendances à long terme en ce qui concerne les températures: en Suisse. Les années 2015 à 2025 ont été les plus chaudes depuis le début des mesures. Après 2024 et 2023, l'année 2025 est la troisième année la plus chaude, avec près de 1,5 °C au-dessus de la moyenne préindustrielle de 1850–1900. Le réchauffement en Suisse est depuis longtemps deux fois plus important que la moyenne mondiale⁶⁸.

Les périodes de sécheresse sont un autre événement extrême récurrent: le **nombre maximal de jours secs consécutifs** indique la plus longue phase de jours où moins de 1 mm de précipitations a été mesuré chaque jour. À Berne / Zollikofen, la phase la plus courte de jours secs consécutifs durant la période de mesure 1864–2024 a été enregistrée en 1877 et 1968, avec 12 jours. L'année 1893 détient le record de 47 jours⁶⁹.

En outre, des températures élevées peuvent être éprouvantes pour la santé, aggraver certaines maladies existantes telles que les maladies cardiovasculaires, respiratoires, rénales ou psychiques voire entraîner une surmortalité. En 2024, on estime qu'entre 171 et 471 décès étaient statistiquement imputables à la chaleur. Les estimations les plus élevées depuis 1980 ont été obtenues pour l'année 2003 (entre 1162 et 1662 décès liés à la chaleur). Le groupe d'âge le plus touché est celui des 75 ans ou plus. Les **décès liés à la chaleur** sont estimés à l'aide d'un modèle basé sur le rapport observé entre la température et la mortalité. Les estimations qui en résultent sont entachées d'une grande incertitude. On peut supposer que la chaleur n'est que très rarement la seule cause de décès⁷⁰.



ODD 14: Vie aquatique

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
14.1	Charge d'azote exportée			

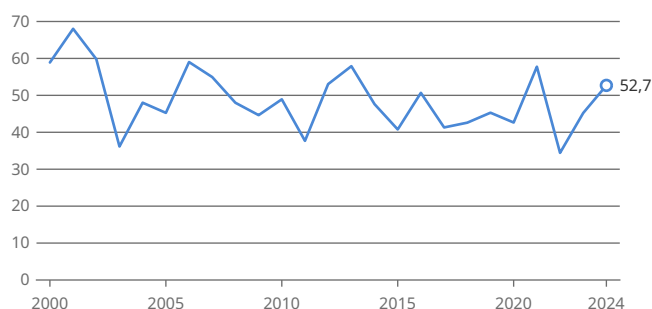
Pollution de l'eau et pêche



Charge d'azote exportée

Charge totale d'azote dans le Rhin à Bâle

Milliers de tonnes



État des données: 15.04.2026
Source: Office fédéral de l'environnement

gr-f-21.02.30.1401.01.01
© OFS 2026

La **charge d'azote exportée** par le Rhin renseigne sur les nutriments, tel l'azote, rejetés dans les cours d'eau par les activités humaines et agricoles, qui contribuent à la pollution des mers et des océans. En 2024, la charge annuelle d'azote dans le Rhin à Bâle s'élevait à près de 52 700 tonnes, soit 34,4% de moins qu'en 2000. Les variations annuelles découlent des conditions atmosphériques et notamment du régime des précipitations. Le Rhin, qui se jette dans la mer du Nord, draine la plus grande partie du territoire suisse (67%). La charge totale d'azote mesurée dans le Rhin à Bâle est partiellement influencée par d'autres pays (Allemagne, Autriche, Liechtenstein) se trouvant également dans le bassin versant.

Les **importations de poissons et de fruits de mer**⁷¹ en Suisse s'élevaient à 73 200 tonnes en 2018 (y compris les poissons d'eau douce), ce qui représentait 8,6 kg/habitant. Ces chiffres étaient de 55 900 tonnes respectivement 7,8 kg/habitant en 2000. Durant la période 2012–2016, la production indigène a fourni 4,6% des poissons et fruits de mer consommés en Suisse.

La Suisse, par sa situation géographique, n'a pas un accès direct aux océans et aux mers. Elle a pourtant sa part de responsabilité dans la protection des mers, des océans et de leurs ressources, et y a aussi intérêt, du fait de sa connexion avec la Méditerranée, la mer du Nord (Atlantique), l'Adriatique et la mer Noire par quatre grands fleuves et en raison de l'exploitation des mers et des océans nécessaire à son approvisionnement.



ODD 15: Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

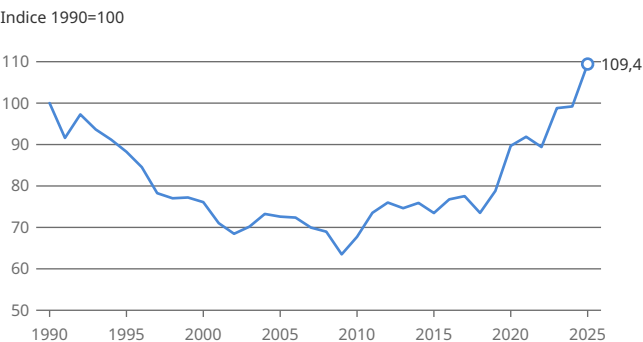
Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
15.1	Aires protégées nationales			Chapitre 4.2 du rapport national
15.2	Exploitation durable du bois			
15.3	Imperméabilisation du sol			Chapitre 4.2 du rapport national
15.5	Populations oiseaux nicheurs			Chapitre 4.2 du rapport national
	Diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages			
15.8	Espèces exotiques envahissantes			Chapitre 4.2 du rapport national
15(a)	Dépenses pour la biodiversité			Chapitre 4.2 du rapport national

Biodiversité

La biodiversité est constituée par la diversité des espèces d'animaux, de plantes, de champignons et de micro-organismes, la diversité génétique au sein des espèces, la diversité des écosystèmes et les interactions dans et entre ces niveaux. La biodiversité est indispensable au bien-être des êtres humains et fournit de nombreux services comme l'épuration de l'eau, la filtration de l'air ou encore la fertilisation du sol. Les **listes rouges** montrent les degrés de menace auxquels sont exposés les groupes d'espèces recensées dans un territoire. La Suisse abrite environ 56 000 espèces végétales, fongiques ou animales (sans les formes de vie unicellulaires). Sur les 10 844 espèces évaluées, 35% font partie des catégories menacées, disparues ou éteintes inscrites sur les listes rouges⁷². Cette situation est notamment due au morcellement, à la fragmentation et à la disparition d'espaces de grande valeur écologique, tels que les zones humides et les prairies sèches, causée notamment par l'agriculture intensive, la pose de drainages, le développement des infrastructures, l'expansion des agglomérations et l'aménagement de cours d'eau ainsi que par les espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques.

Populations d'oiseaux nicheurs

Évolution des populations d'oiseaux nicheurs inscrits sur la Liste Rouge



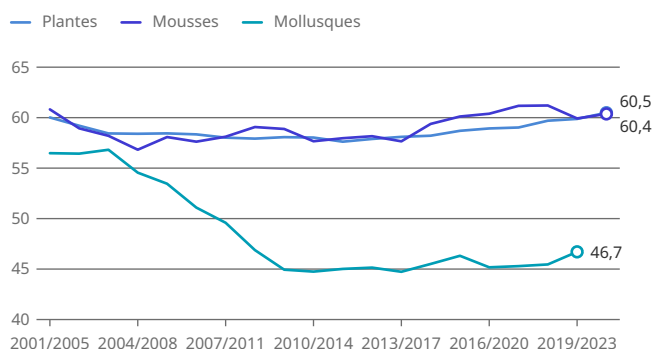
État des données: 15.04.2026
Source: Station ornithologique suisse de Sempach
gr-f-21.02.30.1505.02.01
© OFS 2026

Le nombre et la présence d'espèces dépend dans une large mesure de la diversité et de la qualité des habitats. À cet égard, les **populations d'oiseaux nicheurs** représentent un instrument de mesure pertinent de la biodiversité d'un territoire. En 2025, l'indice des 44 espèces d'oiseaux nicheurs menacées figurant sur la liste rouge est revenu au niveau de 1990 après un recul d'environ 35% jusqu'en 2010 environ. En 2025, l'indice était de 109,4 (1990 = 100), montrant une augmentation de 6,4% depuis 1990¹. Durant cette période, parmi ces espèces menacées, 15 ont progressé, 13 ont décliné, 9 ne présentent aucune tendance significative, tandis que 4 n'ont plus été détectées en 2025. L'indice de tous les oiseaux nicheurs régulièrement présents en Suisse (180 espèces) présente une évolution similaire avec toutefois une baisse moins marquée⁷³.



Diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages

Indice¹ de 0 (biocénose uniforme) à 100 (biocénose variée) basé sur la comparaison par paires de toutes les surfaces de l'échantillonnage



¹ Moyenne sur cinq ans

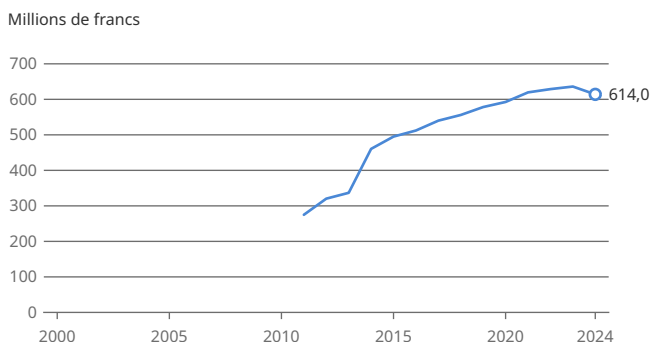
État des données: 15.04.2026
Source: OFEV – Monitoring de la biodiversité en Suisse
gr-f-21.02.30.1505.01.01 © OFS 2026

La **diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages** illustre la pression exercée sur la biodiversité dans les espaces agricoles. Elle a diminué globalement depuis le début des années 2000. En effet, l'évolution de l'indice de diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages, composée des évolutions observées pour les plantes, les mousses et les mollusques, est qualifiée de négative sur la période observée. Si la variété est restée relativement constante pour les plantes (-0,2%) et les mousses (-1,5%), on observe une diminution pour les mollusques (escargots) de 17,3%. Chez ces derniers, le nombre des espèces communes, peu exigeantes quant à leur biotope, a augmenté, tandis que le nombre des espèces rares a reculé.

¹ Pour diminuer l'influence de valeurs particulières, c'est la moyenne des valeurs des trois premières années et la moyenne des valeurs des trois dernières années disponibles qui est considérée pour le calcul de la variation (en %) sur la période analysée.

Dépenses pour la biodiversité

Dépenses fédérales directes pour la biodiversité

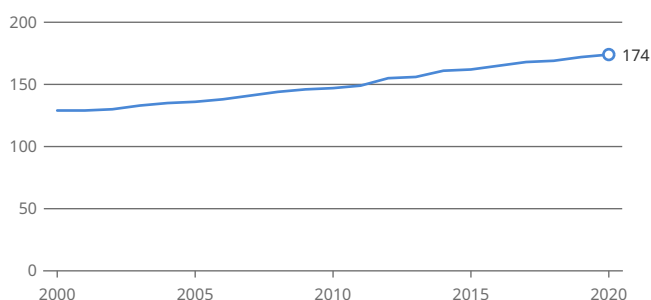


État des données: 15.04.2026
Source: OFEV
gr-f-21.02.30.1590.01.01 © OFS 2026

Les **dépenses pour la biodiversité** témoignent de l'effort financier que la Confédération consacre à la protection et au maintien de la biodiversité. Ces dépenses fédérales directes atteignent 614 millions de francs en 2024, ce qui représente plus du double des dépenses de 2011. En 2024, les dépenses pour la biodiversité dans la **branche agricole**, attribuées via le système des paiements directs sous la forme de contributions pour la biodiversité, représentaient 431,3 millions de francs, soit 70,2% du montant total des dépenses pour la biodiversité⁷⁴. Les dépenses fédérales directes ne présentent qu'une partie des dépenses pour la biodiversité. Elles ne prennent pas en compte les dépenses directes effectuées à l'échelle des cantons et des communes ni celles effectuées par les entreprises et les ONGs. De plus, l'indicateur ne prend pas en considération les dépenses publiques destinées à d'autres tâches que la protection de la biodiversité mais ayant des effets positifs sur cette dernière.

Espèces exotiques envahissantes

Nombre d'espèces exotiques envahissantes connues



État des données: 15.04.2026
Source: OFEV
gr-f-21.02.30.1508.01.01 © OFS 2026

Les **espèces exotiques envahissantes** sont des espèces non-indigènes, introduites intentionnellement ou non, qui s'établissent et se propagent dans la nature et qui peuvent ainsi porter atteinte aux espèces indigènes et aux écosystèmes. La liste des espèces exotiques végétales, animales et fongiques envahissantes (dont l'année du premier signalement est connue) comptait 174 espèces en 2020, soit une augmentation de 33,4% depuis 2000. Le nombre d'espèces exotiques envahissantes connues dépend notamment des efforts déployés en matière d'observations.

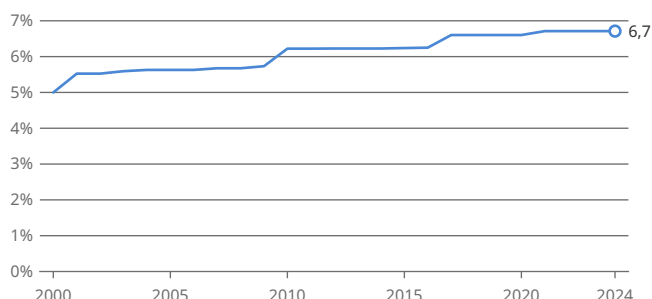
Écosystèmes

Les écosystèmes fournissent des **prestations utiles à l'être humain**. Par exemple, de nombreuses plantes utiles sont pollinisées par des animaux. En 2024, environ 46 500 hectares de surfaces cultivées ont bénéficié d'une **pollinisation** par les animaux, ce qui correspond à 4% des surfaces agricoles utiles et à 16% des terres arables et des cultures pérennes⁷⁵. La production est particulièrement favorisée par les pollinisateurs dans le cas des fruits et des baies, mais aussi du colza et du tournesol. Concernant les autres terres arables, il s'agit pour la plus grande part de céréales pollinisées par le vent.



Aires protégées nationales

Part du territoire suisse protégé à l'échelon fédéral à des fins de préservation de la biodiversité ou d'espèces spécifiques



Sans les paysages

État des données: 15.04.2026

Source: Office fédéral de l'environnement

gr-f-21.02.30.1501.01.01

© OFS 2026

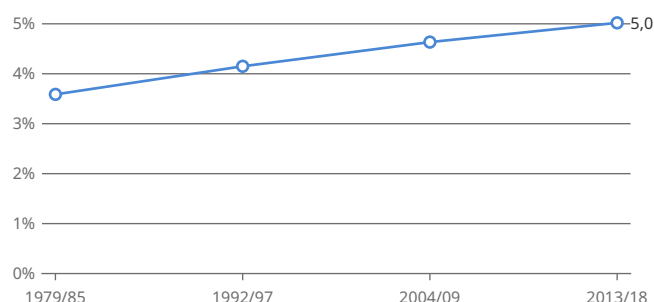
Les **aires protégées nationales**, dédiées à la protection de la biodiversité ou d'espèces spécifiques, couvraient 6,7% du territoire national en 2024. Cela correspond à une augmentation de 25,5% depuis 2000. L'indicateur ne prend pas en compte les zones servant à la protection du paysage. De plus, il considère uniquement les aires protégées à l'échelon fédéral, qui représentent environ deux tiers du total des aires protégées. Les autres surfaces dédiées à la biodiversité mais non répertoriées en tant qu'aires protégées d'importance nationale, régionale, cantonale ou locale ne sont pas non plus prises en compte.

Des aires protégées cantonales, régionales ou locales, ainsi que d'autres surfaces dédiées à la biodiversité, telles que les surfaces de promotion de la biodiversité de niveau II (qualité élevée), contribuent également à la protection des milieux et des espèces. Au total, les **aires consacrées à la préservation de la biodiversité** couvraient 13,4% du territoire suisse en 2022⁷⁶.

L'**exploitation du bois** ne doit pas être plus importante que sa croissance si l'on veut maintenir à long terme la fonction productive des forêts. Mis à part les conséquences de la tempête Lothar en l'an 2000, le rapport entre exploitation et croissance du bois de ces dernières années est toujours inférieur à 1, ce qui illustre une exploitation durable des forêts. L'indicateur ne permet toutefois pas de tirer de conclusions sur la qualité de la forêt.

Imperméabilisation du sol

Part de la surface imperméabilisée sur l'ensemble de la superficie



État des données: 15.04.2026

Source: OFS - Statistique de la superficie (AREA)

gr-f-21.02.30.1503.01.01

© OFS 2026

Lorsqu'il est imperméabilisé, le sol perd sa fonction naturelle d'espace vital, de réservoir et de filtre pour les précipitations ainsi que sa capacité à transformer et à éliminer des substances. **Les surfaces imperméabilisées** couvraient 2081 km², c'est-à-dire 5,0% du territoire national en 2018. Cela représente une augmentation de 594 km² (ou 39,9%) depuis 1985. Cela s'explique notamment par l'augmentation de la surface d'habitation, de la surface des voies de communication et des changements structurels dans l'agriculture. Les surfaces d'habitat et d'infrastructure tels que l'espace industriel et commercial, l'espace bâti, les surfaces de transport, les surfaces d'habitat spéciales et des espaces de détente et verts, qui comportent donc des surfaces imperméabilisées et pas, couvraient 8,0% du territoire en 2018⁷⁷.

L'agriculture a un lien étroit avec le sol. Avec une superficie de 14 494 km² et une part de 35% du territoire national, les **zones agricoles** représentent le plus grand domaine d'utilisation du sol⁷⁸. Les prairies naturelles et les pâturages locaux ainsi que les surfaces d'alpage représentent chacun un bon tiers de toutes les surfaces agricoles, tandis que la part des terres arables se monte à plus d'un quart. Les surfaces agricoles ont reculé de 7% depuis 1985, majoritairement en raison de l'expansion des surfaces construites, dans une moindre mesure de celle des forêts.





ODD 16: Paix, justice et institutions efficaces

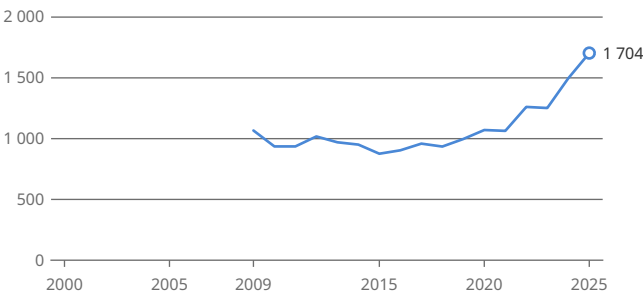
Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives

Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
16.1	Infractions de violence			
16.5	Indice de perception de la corruption			
16.6	Confiance dans le Conseil fédéral			
16.8	Service militaire pour la promotion de la paix à l'étranger			
ODD 16	Travail bénévole			
ODD 16	Pratiques langagières: plurilinguisme			
ODD 16	Participation à des activités culturelles			
ODD 16	Participation aux élections et votations populaires fédérales			

Sociétés pacifiques et inclusives

Infractions de violence

Nombre de victimes d'infractions de violence grave consommées¹, connues de la police



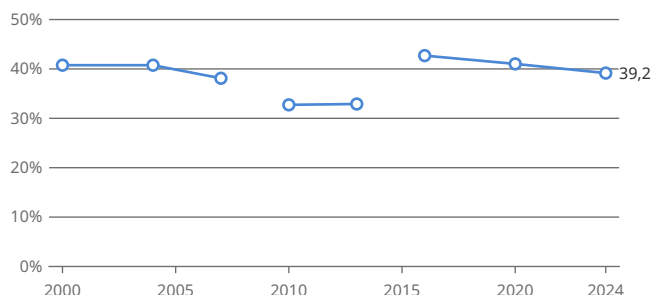
¹ homicide, lésion corporelle grave, mutilation d'organes génitaux féminins, brigandage grave, prise d'otage, viol

État des données: 15.04.2026
Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) gr-f-21.02.30.1601.01.01 © OFS 2026

La lutte contre la criminalité et la prévention de la violence sont importantes pour assurer la sécurité de la population et l'avènement d'une société pacifique. Les actes de violence ont des conséquences physiques, psychiques et sociales parfois graves; dans les cas extrêmes, ils peuvent causer la mort. Le nombre de victimes d'**infractions de violence** grave a diminué de 2009 à 2015, il a augmenté à nouveau depuis pour dépasser le niveau de 2009 et représente dans l'ensemble de la période observée une augmentation de 51,5%. En 2025, 1704 victimes pour ce type d'infractions ont été enregistrées par la police: 72,8% concernaient des viols, 22,4% des lésions corporelles graves, 3,2% des homicides et 1,8% des actes de brigandage aggravé ainsi que 1 cas de mutilation d'organes génitaux féminins⁷⁹. Sont considérées ici uniquement les victimes des infractions de violence grave consommées car le comportement en matière de dénonciation de ces cas influe peu sur le nombre de cas enregistrés, puisque la police est généralement informée en cas de décès ou d'hospitalisation. En 2025, 76,9% des victimes de violence grave étaient des femmes.

Travail bénévole

Part de la population résidente permanente de 15 ans et plus qui effectue du travail bénévole



2010, 2016: rupture de série temporelle due à des adaptations méthodologiques

État des données: 15.04.2026

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

gr-f-21.02.03.01.01

© OFS 2026

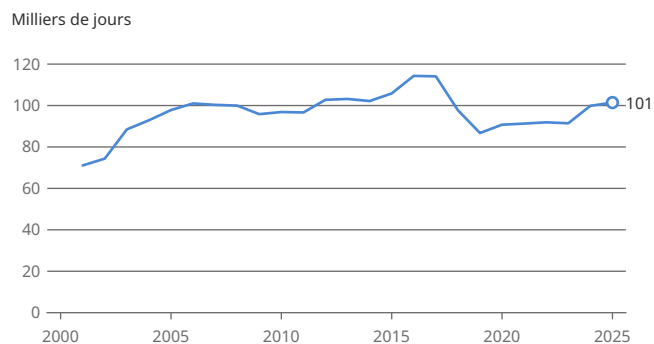
Le **travail bénévole** crée des liens sociaux, ce qui en fait une expression de la cohésion sociale. En complétant les prestations de services professionnels, il contribue à la couverture des besoins matériels et immatériels de la population. Le travail bénévole bénéficie entre autres aux personnes défavorisées et contribue ainsi à éviter la marginalisation des plus faibles. En 2024, 39,2% de la population effectuait du travail bénévole organisé ou informel, le volontariat est plus élevé chez les femmes (40,4%) que chez les hommes (37,8%). Dans l'ensemble, la part de personnes effectuant du travail bénévole a diminué depuis 2016.

Le **plurilinguisme** est un trait caractéristique de la Suisse. Les langues nationales – l'allemand, le français, l'italien et le romanche – sont inscrites dans la Constitution fédérale. Le plurilinguisme est important pour vivre la diversité culturelle et pour renforcer la cohésion interne du pays. Les connaissances linguistiques – non seulement des langues nationales – constituent par ailleurs une composante importante du capital humain de l'économie suisse. En 2024, 42,6% de la population parlait habituellement au moins deux langues à la maison et sur le lieu de travail ou de formation. Cette part a augmenté de 13,3% depuis 2010. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, cette part s'élevait à 52,2% en 2024⁸⁰.

Les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes, ainsi que la participation des individus à la vie sociale, doivent être encouragés, notamment par des échanges culturels. **La participation à des activités culturelles** contribue par ailleurs à favoriser la diversité culturelle et l'intégration sociale. En 2024, 64,8% de la population avait visité des musées ou des expositions d'art et 52,2% avait participé à des festivals (en tous genres). Par rapport à 2014, cela correspond à une baisse des visites de musées de 10,3% et à une hausse de la fréquentation de festival de 38,2%. La qualification de l'indicateur, qui tient compte tant de l'évolution observée pour les visites de musées (négative) que de la fréquentation de festival (positive), est dans l'ensemble indifférente.

Engagements militaires pour la promotion de la paix à l'étranger

Jours de service accomplis dans les engagements de l'armée



État des données: 15.04.2026

Source: Armée suisse

gr-f-21.02.30.1608.01.01

© OFS 2026

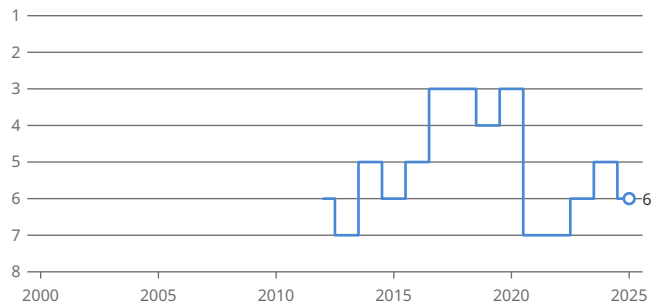
La contribution de la Suisse à des sociétés pacifiques au niveau global est illustrée par les **engagements militaires pour la promotion de la paix à l'étranger**. La promotion de la paix dans le cadre d'opérations internationales est l'une des trois missions de l'Armée suisse, inscrite en tant que telle dans la loi sur l'armée. Les engagements à l'étranger comportent des tâches telles que l'observation de cessez-le-feu, le soutien au service de missions de l'ONU ou encore le déminage. En 2025, 101 425 jours de service militaire ont été accomplis lors de missions de promotion militaire de la paix à l'étranger, contre 71 075 jours en 2001, ce qui reflète une augmentation de 25,1%.



État de droit, droits humains et corruption

Indice de perception de la corruption

Rang de la Suisse dans le classement mondial de l'indice de perception de la corruption



État des données: 15.04.2026
Source: Transparency International

gr-f-21.02.30.1605.01.01
© OFS 2026

La corruption fragilise les institutions démocratiques, contribue à l'instabilité gouvernementale et compromet la confiance. Elle menace l'économie en permettant la concurrence déloyale et en décourageant l'investissement et le commerce. En 2025, la Suisse se situait au 6^e rang dans le classement des pays du moins au plus corrompu établi par Transparency International^u, une position qui au plus bas était au 7^e rang et au plus haut au 3^e sur les 13 dernières années. L'**indice de perception de la corruption** est fondé sur des enquêtes de perception de la corruption dans le secteur public menées auprès de spécialistes des pays considérés et de femmes et d'hommes d'affaires. Les pays sont classés selon la valeur de leur indice de corruption, un score faible place les pays dans le haut du classement. Le classement d'un pays peut évoluer d'une année à l'autre même si son indice ne varie pas.

La confiance de la population dans les institutions est indispensable à leur légitimation. La confiance se traduit par le sentiment que des institutions comme le gouvernement, dans le cas de la Suisse le Conseil fédéral, font les choses «comme il faut» et dans la transparence, sans pour autant qu'il soit nécessaire, pour un individu, de comprendre les tenants et les aboutissants de tous les processus en cours. En 2025, l'indice de **confiance dans le Conseil fédéral** était de 6,8 sur une échelle allant de 1 (aucune confiance) à 10 (entière confiance). L'indice a augmenté de 7,6% par rapport à 2000.

L'intérêt et la participation de la population aux processus politiques favorisent l'acceptation des décisions politiques prises au sein de la société. En Suisse, la population a diverses possibilités de participation institutionnelles et sociales. Pour prendre part aux décisions politiques, les personnes ayant droit peuvent voter et élire. Le **taux de participation aux élections et votations fédérales** exprime dans quelle mesure les droits de participation politique au niveau national sont utilisés par la population suisse ayant le droit de vote et d'éligibilité. Les taux de participations aux élections et votations fédérales ont tendanciellement augmenté depuis 1999. Ils étaient de 46,7%, respectivement 47,8% en 2023. L'indicateur ne mesure pas la participation des personnes de nationalité étrangère. Celles-ci ne disposent pas de droit politique à l'échelle fédérale. Toutefois, certains cantons et communes leur accordent le droit de vote et d'éligibilité.

^u [Home – Transparency.org](https://www.transparency.org)



ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

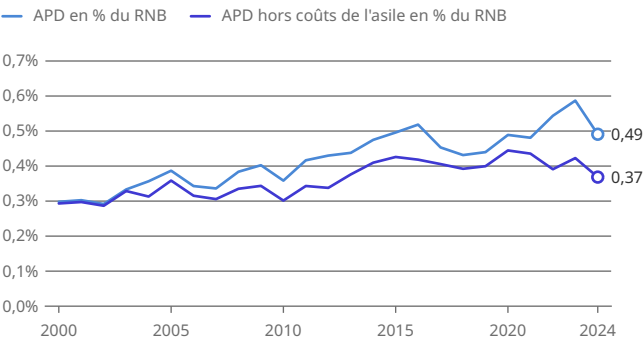
Objectif/cible	Indicateur	Qualification de l'indicateur	Focus SDD 2030/spillover	Section du rapport national
17.2	Aide publique au développement			
	Aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés			
17.3	Investissements directs dans les pays en développement			Chapitre 6.1 du rapport national

Partenariat mondial



Aide publique au développement

Par rapport au revenu national brut (RNB)



État des données: 15.04.2026
Source: DDC, OFS – Comptes nationaux
gr-f-21.02.30.1702.01.01
© OFS 2026

L'**aide publique au développement (APD)** soutient les pays bénéficiaires dans leur développement social et économique. Elle a atteint 0,49% du revenu national brut (RNB) en 2024, soit une augmentation de 78,6% depuis 2000. Après une baisse temporaire, elle a de nouveau augmenté jusqu'en 2023. Cette augmentation était due aux coûts imputables à l'asile (dont les coûts liés à l'accueil des réfugiés ukrainiens en Suisse). En 2024, le taux de l'aide publique au développement a de nouveau baissé à 0,49% (2023: 0,60%). L'APD comprend les dépenses éligibles de la coopération internationale de la Suisse ainsi que les coûts d'assistance pour les requérants d'asile en provenance de pays en développement lors de leur première année de séjour en Suisse. Les dépenses de l'APD hors coûts de l'asile illustrent l'essentiel de l'engagement de la Suisse dans les pays en développement et les contributions aux organisations multilatérales, elles atteignaient 0,37% du RNB en 2024.

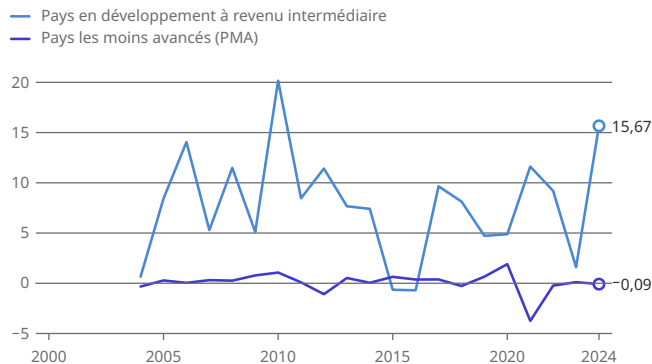
Les Nations Unies définissent les pays les moins avancés (PMA) comme des pays qui ont de faibles niveaux de revenus et sont confrontés à de graves obstacles structurels au développement durable. La communauté internationale a reconnu la nécessité de leur apporter un appui particulier. La Confédération reconnaît en principe comme objectifs à long terme le taux de 0,7% pour l'aide publique au développement (APD) en proportion du revenu national brut (RNB), ainsi qu'un taux de 0,15% à 0,2% pour l'APD en faveur des pays en développement les plus pauvres en proportion du RNB. En 2024, l'**aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés (PMA)** atteignait 0,12% du revenu national brut (RNB), cette part a augmenté de 50,9% depuis 2000.



Investissements directs dans les pays en développement

Flux de capitaux suisses selon les catégories de revenu des pays¹

Milliards de francs



¹ Catégories de revenu des pays selon l'OCDE/CAD

État des données: 15.04.2026
Source: Banque nationale suisse

gr-f-21.02.30.1703.01.01
© OFS 2026

Les **investissements directs dans les pays en développement** rendent compte des flux de capitaux de la Suisse vers les pays en développement par catégories de revenu des pays^v. Les investissements directs permettent d'accéder à de nouveaux marchés, ils contribuent à créer des emplois dans d'autres pays et favorisent le transfert de technologie et de savoir-faire. En 2024, 15,7 milliards de francs ont été transférés de la Suisse vers les pays en développement à revenu intermédiaire (MIC) et 0,09 milliard de francs ont été retirés des PMA (rapatriement de capitaux). En moyenne, sur la période 2004–2024, les investissements directs suisses à l'étranger se sont élevés à 29,5 milliards de francs par an, dont 7,9 milliards dans les pays en développement (MIC et PMA). Le reste des flux se sont dirigés vers des pays à haut revenu. L'indicateur ne renseigne pas sur les conséquences sociales et écologiques en Suisse ou à l'étranger de ces investissements.

^v Groupement des pays selon l'OCDE/CAD. Pour cet indicateur, la catégorie «Pays en développement à revenu intermédiaire» regroupe les catégories du CAD suivantes: Pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui ne sont pas des PMA, Pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ne sont pas des PMA, Pays à faible revenu qui ne sont pas des PMA.

Les objectifs de la SDD 2030 dans les ODD de l'Agenda 2030



ODD 1 – Pas de pauvreté

- 2.3.1 Encourager l'autodétermination de chacune et chacun (→ 1.2)
- 2.3.2 Assurer la cohésion sociale (→ 1.3)



ODD 2 – Faim zéro

- 2.1.3 Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables en Suisse comme à l'étranger (→ 2.1, 2.4)



ODD 3 – Bonne santé et bien-être

- 2.3.1 Encourager l'autodétermination de chacune et chacun (→ 3.8)



ODD 4 – Éducation de qualité

- 2.3.1 Encourager l'autodétermination de chacune et chacun (→ 4.3)



ODD 5 – Égalité entre les sexes

- 2.3.3 Assurer l'égalité effective entre les femmes et les hommes (→ 5.1, 5.2, 5.4, 5.5)



ODD 6 – Eau propre et assainissement

- 2.2.3 Conserver, utiliser de manière durable, favoriser et restaurer la diversité biologique (→ 6.6)



ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable

- 2.2.2 Diminuer la consommation d'énergie, utiliser l'énergie plus efficacement et développer les énergies renouvelables (→ 7.1, 7.2, 7.3)



ODD 8 – Travail décent et croissance économique

- 2.1.2 Assurer la prospérité et le bien-être en préservant les ressources naturelles (→ 8.2, 8.4)
- 2.3.2 Assurer la cohésion sociale (→ 8.5(a))
- 2.3.3 Assurer l'égalité effective entre les femmes et les hommes (→ 8.5(b))



ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure

- ODD pas abordé par la SDD2030



ODD 10 – Inégalités réduites

- 2.3.2 Assurer la cohésion sociale (→ 10.2, 10.3, 10.7)



ODD 11 – Villes et communautés durables

- 2.2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les répercussions des changements climatiques (→ 11.b)
- 2.3.1 Encourager l'autodétermination de chacune et chacun (→ 11.1)
- 2.3.2 Assurer la cohésion sociale (→ 11.a)



ODD 12 – Consommation et production responsables

- 2.1.1 Favoriser et rendre possibles des modes de consommation durables (→ 12.8, 12.c)
- 2.1.2 Assurer la prospérité et le bien-être en préservant les ressources naturelles (→ 12.2(a), 12.4)
- 2.1.3 Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables en Suisse comme à l'étranger (→ 12.2(b), 12.3)
- 2.1.4 Renforcer la responsabilité des entreprises en Suisse et à l'étranger (→ 12.6)



ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

- 2.2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les répercussions des changements climatiques (→ 13.1, 13.2, 13.3)



ODD 14 – Vie aquatique

- ODD pas abordé par la SDD2030



ODD 15 – Vie terrestre

- 2.2.3 Conserver, utiliser de manière durable, favoriser et restaurer la diversité biologique (→ 15.1, 15.3, 15.5, 15.8, 15.a)



ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces

- ODD pas abordé par la SDD2030



ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

- ODD pas abordé par la SDD2030

Sources

- 1 Taux de pauvreté, selon différentes caractéristiques - 2007–2024 | Données – Tableau
- 2 Taux de pauvreté avant et après transferts sociaux, selon différentes caractéristiques – 2014–2024 | Données – Tableau
- 3 Risque de pauvreté, selon différentes caractéristiques socio-démographiques – 2007–2024 | Données – Tableau
- 4 Finances de la protection sociale en Suisse: prestations sociales par fonction: En millions de francs, à prix courants – 2013–2023 | Données – Tableau
- 5 Dépenses | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 6 Compte global des assurances sociales (CGAS)
- 7 Consommation de denrées alimentaires, par groupe de denrées – 1998–2024 | Données – Tableau
- 8 Évolution de la consommation de denrées alimentaires en Suisse. Par habitant et par année – 1980–2024 | Données – Tableau
- 9 Indicateur d'environnement – Consommation de produits bio | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 10 Agriculture et environnement | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 11 Taux d'auto-provisionnement – Selon énergie métabolisable – 1990–2023 | Graphique
- 12 Indice de masse corporelle (IMC) – 1992, 1997, 2002, 2007, 2012, 2017, 2022 | Données – Tableau
- 13 Privations en matière de santé, selon différentes caractéristiques socio-démographiques – 2007–2024 | Données – Tableau
- 14 Coûts du système de santé depuis 1960 – 1960–2024 | Données – Tableau
- 15 Mobilité intergénérationnelle de formation | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 16 Analyse der Lohnunterschiede zwischen Frauen und Männern anhand der Schweizerischen Lohnstrukturerhebung (LSE) 2022 – Schlussbericht | Publication
- 17 Salaires moyens et écarts de salaire, en 2022 – 2022 | Graphique
- 18 Écart global de revenus du travail (GOEG) | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 19 Indicateur de la législature: Écart salarial entre hommes et femmes | Office fédéral de la statistique – OFS
- 20 Élections aux exécutifs cantonaux: répartition des mandats, par parti, par sexe et par canton – 1980–2026 | Données – Tableau
- 21 Modèles d'activité professionnelle des couples avec ou sans enfants dans le ménage – 2010–2024 | Données – Tableau
- 22 Contribution individuelle au revenu professionnel du ménage, couples avec ou sans enfant(s) dans le ménage – 2007–2023 | Données – Tableau
- 23 Volume de travail non rémunéré – 1997, 2000, 2004, 2007, 2010, 2013, 2016, 2020, 2024 | Données – Tableau
- 24 Violence domestique: Victimes d'un homicide consommé, selon le type de relation, le sexe et l'âge – 2009–2025 | Données – Tableau
- 25 Violence domestique: Part de la violence domestique dans la violence enregistrée par la police – 2009–2023 | Données – Tableau
- 26 Violence domestique: Personnes lésées selon l'âge et le sexe – 2009–2025 | Données – Tableau
- 27 Nutriments dans les cours d'eau – IDK-DB
- 28 Débits résiduels – OFEV
- 29 RS 814.20 Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux)
- 30 Débits résiduels – OFEV
- 31 Statistique globale suisse de l'énergie 2024 (admin.ch) – Tableaux – T06
- 32 Statistique globale suisse de l'énergie 2024 (admin.ch) – Tableaux – T14
- 33 Statistique de l'aviation civile suisse 2024 – 7. Émissions polluantes et consommation de carburant – 1990–2024 | Données – Tableau; Statistique globale suisse de l'énergie 2024 (admin.ch), Pouvoir calorifique du carburant d'aviation (0,0432TJ/t)
- 34 Statistique globale suisse de l'énergie 2024 (admin.ch) – Tableaux – T17
- 35 Statistique globale suisse de l'énergie 2024 (admin.ch) – Tableaux – T10
- 36 Monitoring Stratégie énergétique 2050 (admin.ch), rapport détaillé, p.26
- 37 Indicateur de la législature: Taux d'exposition au commerce international | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 38 Flux de matières | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 39 Taux de chômage au sens du BIT selon le sexe, la nationalité et d'autres caractéristiques – 1.4.1991–30.9.2025 | Données – Tableau

- 40 Taux de chômage au sens du BIT selon le sexe, la nationalité et d'autres caractéristiques – 1.4.1991–30.9.2025 | Données – Tableau
- 41 Indice suisse des salaires | Office fédéral de la statistique – OFS
- 42 Taux d'activité en équivalents plein temps selon le sexe, la nationalité, les groupes d'âges, le type de famille – 1.4.1996–30.9.2025 | Données – Tableau
- 43 Taux d'activité selon le sexe, la nationalité, les groupes d'âges, le type de famille – 1.4.1991–30.9.2025 | Données – Tableau
- 44 Analyse der Lohnunterschiede zwischen Frauen und Männern anhand der Schweizerischen Lohnstrukturerhebung (LSE) 2022 – Schlussbericht | Publication; Écart salarial | Office fédéral de la statistique – OFS, Salaires moyens et écarts de salaire, en 2022 – 2022 | Graphique
- 45 En 2022, l'écart salarial global entre les sexes a diminué – Analyse des différences de salaires entre les femmes et les hommes | Communiqué de presse
- 46 Rentes annuelles moyennes de la prévoyance vieillesse, selon le sexe – 2014–2023 | Données – Tableau
- 47 Participation au marché du travail des personnes avec et sans handicap – 2010–2024 | Données – Tableau
- 48 Idem
- 49 Indicateur de la législature: Investissements en technologies de l'information et de la communication | Office fédéral de la statistique – OFS
- 50 Tableau de bord européen de l'innovation | Commission européenne (europa.eu)
- 51 Transport de marchandises | Office fédéral de la statistique – OFS (→ L'essentiel en bref); Indicateur d'environnement – Répartition modale des transports | Office fédéral de la statistique – OFS
- 52 Trafic de marchandises à travers les Alpes selon les voies de passage – 1984–2024 | Données – Tableau
- 53 Services à la population: accessibilité – 2011, 2015, 2018, 2021 | Données – Tableau
- 54 Part de la population déclarant avoir été victime de discrimination ou de violence, selon des caractéristiques sociodémographiques et types de régions – 2016, 2018, 2020, 2022, 2024 | Données – Tableau
- 55 Indice des loyers | Office fédéral de la statistique – OFS
- 56 Mitage du territoire – ARE
- 57 Déchets urbains – IDK-DB
- 58 RS 814.610 – Ordonnance du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets (OMoD) (admin.ch)
- 59 Indicateur d'environnement – Déchets spéciaux | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 60 Rejets de benzène par les établissements industriels – IDK-DB
- 61 Appréciation du danger des changements environnementaux et des technologies – 2011, 2015, 2019, 2023 | Données – Tableau
- 62 Surface moyenne par habitant selon le nombre de pièces, par canton – 2012–2024 | Données – Tableau
- 63 Ménages et formes de vie | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 64 Statistiques sur l'imposition des huiles minérales
- 65 Impôt sur les huiles minérales | Statistique | Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (admin.ch)
- 66 Statistique sur le CO₂: émissions des combustibles et des carburants
- 67 Changements observés | Office fédéral de la statistique (admin.ch) (→ Volume des glaciers)
- 68 Évolution température, précipitations et ensoleillement – MétéoSuisse (admin.ch)
- 69 Indicateurs climatiques de la période sèche – MétéoSuisse
- 70 Décès dus à la chaleur – IDK-DB
- 71 Statistiques de pêche (fischereistatistik.ch)
- 72 Listes rouges – IDK-DB
- 73 Évolution des populations d'oiseaux nicheurs - Station ornithologique suisse
- 74 Administration fédérale des finances (AFF) – Comptes d'État
- 75 Indicateur d'environnement – Pollinisation | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 76 Aires pour la biodiversité – IDK-DB
- 77 Surfaces d'habitat et d'infrastructure | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 78 Surfaces agricoles | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 79 Code pénal (CP): Infractions de violence et personnes lésées – 2009–2025 | Données – Tableau
- 80 Indicateur de la législature: Plurilinguisme des jeunes | Office fédéral de la statistique – OFS

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise à cet effet plusieurs moyens et canaux et diffuse ses informations statistiques par domaines thématiques.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Sélection de publications

Statistique: 175 ans au service de l'État fédéral moderne



Cette brochure a été éditée à l'occasion de la 10 000^e publication de l'Office fédéral de la statistique. Reprenant dix publications et événements appartenant au passé, elle retrace l'histoire de l'OFS, de ses publications et de la statistique en Suisse. La brochure compte 52 pages et est disponible en quatre langues (français, allemand, italien et anglais).

www.statistique.ch – sources d'informations des plus utiles

Le portail Statistique suisse est un outil moderne et attrayant qui vous donne accès aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

Catalogue général



Presque tous les documents publiés par l'OFS depuis 1860 sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Web Statistique suisse (www.statistique.ch). Les publications sur papier peuvent être commandées par téléphone au +41 58 463 60 60 ou par e-mail à l'adresse suivante order@bfs.admin.ch.

www.statistique.ch → Statistiques → Catalogue

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.

www.news-stat.admin.ch

Aperçu des données publiées



Pour donner une meilleure vue d'ensemble de tous les jeux de données publiés en continu par l'OFS, nous les avons regroupés sur cette page. Elle contient également un aperçu des données de la statistique fédérale déjà accessibles sur la plateforme opendata.swiss ainsi que des données de la National Summary Data Page (NSDP).

www.data.bfs.admin.ch

Tableau de bord des votations Suisse



Le tableau de bord de l'OFS utilise les données publiques ouvertes (OGD) pour présenter rapidement les résultats des votations sous une forme visuelle et conviviale. Toutes les données sont librement accessibles et disponibles en cinq langues.

votations.admin.ch/fr/overview

Informations complémentaires

Service de renseignement

+41 58 463 60 11, info@bfs.admin.ch



www.statistique.ch



Facebook



Youtube



X



LinkedIn

Cette publication constitue l'annexe statistique du Rapport national de la Suisse 2026 sur la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Cette annexe a pour objectif d'apporter un éclairage quantitatif sur l'analyse qualitative de la mise en œuvre des ODD en Suisse ainsi que des objectifs de la Stratégie pour le développement durable 2030 contenue dans le rapport national 2026. Cette annexe est fondée sur une sélection d'indicateurs du système de monitoring du développement durable MONET 2030 accompagnés par des informations statistiques complémentaires. Le rapport national 2026 peut être consulté à l'adresse www.sdgita2030.ch

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
order@bfs.admin.ch
tél. +41 58 463 60 60

Numéro OFS

2187-2600

ISBN

978-3-303-21066-6

Les informations publiées ici contribuent à mesurer
la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).



Système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Statistiques → Développement durable
→ Système d'indicateurs MONET 2030

**La statistique
compte pour vous.**

www.la-statistique-compte.ch